



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE-CENTRE-OUEST

**Bonnes pratiques en matière de pêche sur DCP Ancrés Volume V – Gouvernance de la pêche sur DCP Ancrés et application à d'autres pêcheries dans la région étendue des Caraïbes**

**CE DOCUMENT EST UNE ÉBAUCHE**

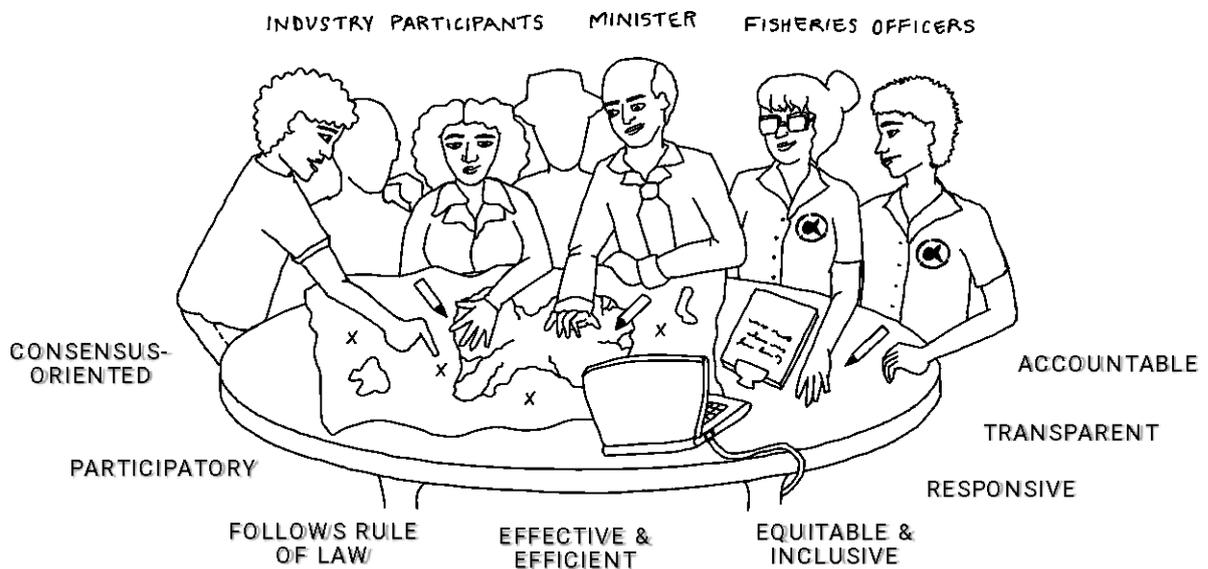


Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST (COPACO)

## BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE PECHE SUR DCP ANCRES VOLUME V

### GOVERNANCE DE LA PECHE SUR DCP ANCRES ET APPLICATION A D'AUTRES PECHERIES DANS LA REGION ETENDUE DES CARAÏBES



## **REMERCIEMENTS**

L'auteurice de ce document, Mme Susan Singh-Renton, tient à remercier les spécialistes, informateurs et informatrices clés suivants pour leurs points de vue et recommandations relatifs à différents aspects de la gouvernance liés aux différentes situations nationales et régionales et aux besoins actuels des pêcheries utilisant des dispositifs ancrés de concentration de poissons: Mme Tania C. González Norori (OSPESCA/OIRSA); M. Carlos Then (CODOPESCA – République dominicaine); Mme Sarita Williams-Peter (Ministère des pêches, Sainte-Lucie); MM. Justin Rennie et Moran Mitchell (Spécialistes des pêches, Grenade); M. Olivier Guyader (IFREMER, France); M. Henri Valles (Consultant FAO, UWI, Barbade). L'illustration de couverture a été réalisée par Mme Saskia R. Renton.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES .....</b>	<b>6</b>
<b>PREFACE.....</b>	<b>7</b>
<b>RESUME ANALYTIQUE .....</b>	<b>8</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
1.1 NATURE ET PORTEE DE LA PECHE SUR DACP DANS LES PAYS DE LA COPACO .....	10
1.2 GESTION DE LA PECHE SUR DACP.....	13
1.2.1 Défis .....	13
1.2.2 Développements et opportunités .....	15
<b>2. GOUVERNANCE ET CARACTERISTIQUES DE LA BONNE GOUVERNANCE.....</b>	<b>19</b>
<b>3. LA GOUVERNANCE DE LA PECHE SUR DACP POUR INFLUENCER LES POLITIQUES ET MESURES DE GESTION.....</b>	<b>20</b>
3.1 RESULTAT 1 RELATIF AUX ELEMENTS DE GOUVERNANCE: UN JEU DE DONNEES SOLIDE ET SON UTILISATION – LE CYCLE DE GESTION (DU PROCESSUS DE GOUVERNANCE) SCIENTIFIQUE (SCI/MC).....	23
3.1.1 Résultats minimaux nécessaires pour mesurer la réalisation du résultat 1 relatif aux éléments de gouvernance.....	23
3.1.2 Acteur principal, rôles et responsabilités – le service national de pêche (SNP).....	23
3.1.3 Exemples de bonnes pratiques .....	25
3.2 RESULTAT 2 RELATIF AUX ELEMENTS DE GOUVERNANCE: UN DIALOGUE TRANSPARENT ET INCLUSIF AVEC LES PARTIES PRENANTES – LE CYCLE DE GESTION (DU PROCESSUS DE GOUVERNANCE) SECTORIEL/COMMERCIAL RELATIF AUX PECHEES (IND/MC) ET LE CYCLE DE GESTION (DU PROCESSUS DE GOUVERNANCE) SECTORIEL/COMMERCIAL RELATIF A LA PECHE SUR DACP (AFAD-IND/MC) .....	32
3.2.1 Résultats minimaux nécessaires pour mesurer la réalisation du résultat 2 relatif aux éléments de gouvernance.....	32
3.2.2 Acteurs principaux, rôles et responsabilités – le SNP, le groupe consultatif de parties prenantes du secteur des pêches (IND STAG) et le groupe consultatif de parties prenantes du secteur de la pêche sur DACP (AFAD-IND STAG).....	32
3.2.3 Exemples de bonnes pratiques .....	35
3.3 RESULTAT 3 RELATIF AUX ELEMENTS DE GOUVERNANCE: UN MECANISME D’ENGAGEMENT DES POUVOIRS PUBLICS POUR UNE ADAPTATION DES POLITIQUES FONDEE SUR DES DONNEES – LE CYCLE DE GESTION (DU PROCESSUS DE GOUVERNANCE) GOUVERNEMENTAL (MIN-GOV/MC).....	41
3.3.1 Résultats minimaux nécessaires pour mesurer la réalisation du résultat 3 relatif aux éléments de gouvernance.....	41
3.3.2 Acteurs principaux, rôles et responsabilités – le SNP et le ministère responsable de la gestion des pêches .....	41
3.3.3 Exemples de bonnes pratiques .....	42
3.4 RESULTAT 4 RELATIF AUX ELEMENTS DE GOUVERNANCE: UNE APPROCHE PANGOUVERNEMENTALE DE LA PLANIFICATION POLITIQUE ET ECONOMIQUE – LE CYCLE DE GESTION (DU PROCESSUS DE GOUVERNANCE) PANGOUVERNEMENTAL (ALL-GOV/MC) .....	47
3.4.1 Résultats minimaux nécessaires pour mesurer la réalisation du résultat 4 relatif aux éléments de gouvernance.....	47
3.4.2 Acteurs principaux, rôles et responsabilités – le SNP et le ministère chargé de la gestion des pêches .....	47
3.4.3 Exemples de bonnes pratiques .....	49
3.5 PROBLEMATIQUES ACTUELLES LIEES A LA PECHE SUR DACP A L’ATTENTION DE TOUS LES CYCLES DE GESTION (DU PROCESSUS DE GOUVERNANCE).....	53
3.5.1 Liste des problématiques.....	53
<b>4. NOTE SUR LES OCRP/ORGP ET LEURS CYCLE DE GESTION (DU PROCESSUS DE GOUVERNANCE) INTERGOUVERNEMENTAUX (INTER-GOV/MC) .....</b>	<b>54</b>



## **LISTE DES ACRONYMES**

AEP – Approche écosystémique des pêches  
CARICOM – Communauté des Caraïbes  
CARIFICO – Projet de cogestion des pêches caribéennes  
CCRIF – Mécanisme d’assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes  
CIN – Comité intersectoriel national  
COAST – Fonds pour la durabilité des océans et de l’aquaculture dans les Caraïbes  
CODOPESCA – Conseil dominicain de la pêche et de l’aquaculture  
COPACO – Commission des pêches pour l’Atlantique Centre-Ouest  
CRFM – Mécanisme régional des pêches des Caraïbes  
CTOI – Commission des thons de l’océan Indien  
DACP – Dispositif ancré de concentration de poissons  
DCP – Dispositif de concentration de poissons  
DUTP – Droits d’usage territoriaux dans le domaine des pêches  
FAO – Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture  
FEAMP – Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche  
GOV/MC – Cycle de gestion gouvernemental  
GSC – Groupe scientifique consultatif  
ICCAT – Commission internationale pour la conservation des thonidés de l’Atlantique  
IFREMER – Institut français de recherche pour l’exploitation de la mer  
IND/MC – Cycle de gestion sectoriel  
INDNR – Pêche illicite, non déclarée et non réglementée  
INTER-GOV/MC – Cycle de gestion intergouvernemental  
JICA – Agence japonaise de coopération internationale  
MAGDELESA – Dispositifs ancrés de concentration de poissons dans les Petites Antilles  
MC – Cycle de gestion  
OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques  
OCRP – Organe consultatif régional des pêches  
ODD – Objectif de développement durable  
OIRSA – Organisation internationale régionale contre les maladies des plantes et des animaux  
ORGP – Organisation régionale de gestion des pêches  
OSPESCA – Organisation du secteur des pêches et de l’aquaculture de l’isthme centraméricain  
SCI/MC – Cycle de gestion scientifique  
SCS – Suivi, contrôle et surveillance  
SNP – Service national de pêche  
STAG – Groupe consultatif des parties prenantes  
TIC – Technologies de l’information et de la communication  
UE – Union européenne  
UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

## PREFACE

Les toutes premières expériences d'utilisation de dispositifs ancrés de concentration de poissons (DACP) remontent aux années 1960 dans les Caraïbes. Le développement de la pêche sur DACP s'explique par le besoin de réduire les coûts, d'augmenter l'efficacité de la pêche, d'améliorer les moyens de subsistance des pêcheurs et la sécurité alimentaire nationale, mais aussi d'alléger la pression exercée par la pêche sur les ressources côtières surexploitées. Le développement de la pêche sur DACP dans la région a été influencé par les conditions socioéconomiques et biophysiques des pays, de même que par les mécanismes existants de gouvernance et de gestion des pêches.

Ce manuel est le cinquième volume d'une série de manuels de bonnes pratiques conçue pour fournir des orientations au public en matière de gestion durable et rentable du sous-secteur de la pêche sur DACP dans les Caraïbes. La série de manuels de bonnes pratiques en matière de pêche sur DACP est le fruit d'un effort collaboratif du CRFM, du Projet de cogestion des pêches caribéennes (financé par l'Agence japonaise de coopération internationale [JICA]), de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO). Ces institutions appuient par ailleurs les activités d'un groupe de travail régional sur le développement durable de la pêche sur DACP, créé à l'occasion de la 15<sup>e</sup> session de la COPACO (mars 2014, Trinité-et-Tobago).

En décembre 2013, un atelier conjoint des différentes institutions concernées a recommandé qu'un manuel de bonnes pratiques soit élaboré pour orienter les actions relatives à différents aspects de la gouvernance et de la gestion de la pêche sur DACP. Cette recommandation a été approuvée par la 15<sup>e</sup> session de la COPACO, et intégrée au mandat du Groupe de travail régional sur les DACP. En juin 2015, le CRFM a organisé un 'atelier d'écriture' pour faire avancer l'élaboration du manuel de bonnes pratiques en matière de pêche sur DACP. Ce manuel se présente sous forme de cinq volumes distincts consacrés aux domaines suivants: conception, fabrication et mise à l'eau des DACP; maintien de la qualité des poissons pêchés sur DACP; stratégies de gestion des ressources et des entreprises pour la pêche durable sur DACP; sécurité et conditions de travail dans le domaine de la pêche sur DACP; gouvernance de la pêche sur DACP. Il représente les efforts techniques combinés des partenaires du groupe de travail et cible un large éventail de parties prenantes, des pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP aux autres membres du secteur, en passant par les halieutes et gestionnaires des pêches. Les expériences qui étayent les bonnes pratiques en matière de gouvernance présentées dans ce volume tiennent compte, dans une large mesure, de celles de différentes initiatives régionales majeures: 1) Le Groupe de travail *ad hoc* de la COPACO sur le développement d'une pêche durable sur dispositifs de concentration de poissons dans les Petites Antilles, qui a démarré ses activités en 2001, a élargi sa composition et son statut, et s'est depuis réuni à cinq reprises; 2) l'étude du CRFM, financée par le JICA, sur la formulation d'un Plan directeur relatif à l'utilisation durable des ressources halieutiques pour le développement des communautés côtières dans les Caraïbes, qui s'est déroulée entre 2009 et 2012; 3) le projet sur les dispositifs ancrés de concentration de poissons dans les Petites Antilles (projet MAGDELESA), mené entre 2011 et 2014; 4) le projet de cogestion des pêches caribéennes (CARIFICO) du CRFM, financé par le JICA, mis en œuvre entre 2013 et 2018; 5) les réunions conjointes associées impliquant les groupes de travail compétents du CRFM et de la COPACO; et le programme de recherche collaborative avec l'Université A&M du Texas et l'Université de Floride, Florida Sea Grant. Ces différentes initiatives ont contribué à l'élaboration d'un jeu de données probantes de nature scientifique et technique et recherché des solutions adaptées pour faciliter la mise en place d'accords de cogestion.

Les quatre premiers volumes du manuel ont été préparés et publiés en 2015. Lors de la 4<sup>e</sup> réunion virtuelle du Groupe de travail conjoint CRFM/COPACO/JICA/IFREMER sur la

pêche utilisant des dispositifs de concentration de poissons, organisée du 14 au 16 février 2022, il a été convenu de rédiger et de finaliser le cinquième volume du manuel, consacré aux bonnes pratiques en matière de gouvernance de la pêche sur DACP.

## RESUME ANALYTIQUE

Ce manuel est le cinquième volume d'une série de manuels de bonnes pratiques conçue pour fournir des orientations au public en matière de gestion durable et rentable du sous-secteur de la pêche sur DACP dans les Caraïbes. Il est consacré à la gouvernance de la pêche sur DCP ancrés. Dans ce manuel, la gouvernance est définie comme «*le processus décisionnel et le processus par lequel les décisions sont appliquées (ou non)*». Cette définition attire l'attention sur les parties prenantes concernées et les processus/mécanismes qui existent pour appuyer les décisions et leur mise en œuvre.

Les examens menés à l'échelle régionale et mondiale et relatifs à la gestion de la pêche au sens large ont observé que des efforts adaptés avaient été déployés, mais de manière isolée, et que le travail collaboratif s'était souvent avéré impossible pour assurer la prise de décisions et la mise en œuvre d'actions holistiques et durables. Ceci s'explique principalement par des lacunes en matière de gouvernance dans les quatre domaines suivants: gestion et utilisation du jeu de données probantes à des fins décisionnelles; participation transparente et équitable des parties prenantes à la prise de décision; création d'un mécanisme d'engagement des pouvoirs publics en vue d'un examen des politiques qui soit régulier et fondé sur des données probantes et de l'adaptation de ces politiques; adoption d'une approche pangouvernementale pour une meilleure cohérence des politiques et un meilleur appui aux politiques défendues au sein du secteur des pêches et pour celui-ci.

Ce volume fournit des orientations pour traiter de ces quatre grands domaines de la gouvernance des pêches, en mettant l'accent sur l'identification des acteurs et processus/mécanismes adaptés, en tenant compte des besoins supplémentaires du sous-secteur de la pêche sur DACP et des structures de gouvernance typique des îles des Caraïbes, responsables d'une grande partie de la pêche sur DACP pratiquée dans la région étendue des Caraïbes. Ces quatre domaines de gouvernance correspondent en effet à des éléments distincts du cadre général requis pour une bonne gouvernance des pêches au sens large.

Ce manuel recense huit caractéristiques définissant la bonne gouvernance, qui doivent être présentes dans les quatre éléments ou domaines de gouvernance susmentionnés. En tenant compte de ces huit caractéristiques, chacun des quatre éléments doit être soutenu par un cycle d'activités guidant les acteurs à travers les étapes logiques qui leur permettront de prendre des décisions et de les adapter, à savoir: la planification et la mise en œuvre, l'analyse et l'élaboration de rapports, l'examen des décisions et des performances, l'apport de modifications et l'adaptation. En vertu de l'aspect de la gouvernance relatif à la réactivité, toutes les étapes doivent être franchies dans un délai raisonnable et pratique et être répétées régulièrement sous forme de cycle structuré, afin de garantir que les décisions sont adaptées pour intégrer les défis nouveaux et émergents.

Les acteurs concernés sont invités à mettre en place un cycle de gestion pour appuyer chacun des quatre éléments de gouvernance:

- Un cycle de gestion scientifique pour traiter du jeu de données probantes;
- Un cycle de gestion sectoriel et un cycle de gestion du secteur des DACP pour favoriser un dialogue équitable et transparent entre les différents groupes de parties prenantes;
- Un cycle de gestion gouvernemental, servant à mettre en place le mécanisme d'engagement des pouvoirs publics requis pour garantir l'adoption de politiques adaptatives et fondées sur des données probantes;

- Un cycle de gestion pangouvernemental, pour garantir la cohérence intersectorielle des politiques et mettre en place une approche globale, écosystémique du développement durable du secteur de la pêche dans le contexte de l'économie bleue/des océans.

Les sections de ce volume abordent donc chaque élément de la gouvernance des pêches, et fournissent des orientations sur les points suivants:

- Présentation des résultats minimaux pour chaque résultat relatif aux éléments de gouvernance et du cycle de gestion du processus de gouvernance proposé;
- Présentation des parties prenantes et organisation des processus/mécanismes essentiels pour chaque cycle de gestion du processus de gouvernance;
- Fourniture d'exemples de bonnes pratiques mises en œuvre pour traiter les défis en matière de pêche sur DCP ancrés.

Les bonnes pratiques sont étayées par les expériences des projets et initiatives pertinents en matière de pêche dans la région étendue des Caraïbes, les derniers examens régionaux de l'état du sous-secteur de la pêche sur DACP et des tendances en matière de gestion de ce sous-secteur, des consultations avec des personnes clés, et un examen de situations similaires dans d'autres régions du monde.

Ce volume met en avant le fait que les principaux organes consultatifs régionaux des pêches (OCRP) basés dans les Caraïbes et l'organisation régionale de gestion des pêches (ORGP) responsable des thonidés de l'Atlantique, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), ont des cycles de gestion des processus similaires aux niveaux scientifique et décisionnel pour garantir une bonne gouvernance. Ces cycles sont souvent appuyés par des organes subsidiaires et disposent de modes de communication et d'échange d'informations officiels et convenus. Dans le cas des OCRP comme la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) et l'ICCAT, les acteurs sont des pays. Pour assurer une participation et une représentation éclairées dans les cycles de gestion intergouvernementaux des processus des OCRP et ORGP, il est donc important que la mise en place des systèmes nationaux de gouvernance des pêches soit comparable et impératif qu'ils s'appuient sur un cycle de gestion robuste en matière scientifique. Dans le cas des membres de la COPACO ayant recours à la pêche sur DACP pour les thonidés et poissons type thon, l'accord-cadre formel de coopération entre l'ICCAT et la COPACO offre une excellente occasion de développer l'appui aux cycles de gestion des processus de gouvernance scientifique des pays et de construire des jeux de données nationaux.

En ce qui concerne les ressources destinées à mettre en œuvre les pratiques de bonne gouvernance, l'approche pangouvernementale devrait faciliter l'identification des synergies et des compromis requis en matière d'affectation des ressources humaines et financières. Elle améliorera aussi la complémentarité des projets et programmes, en favorisant l'efficacité et l'efficacités. Les pays devraient élaborer à leur échelle des plans de financement durable adaptés, et poursuivre ensuite cette action en collaboration avec les partenaires de développement.

## 1. INTRODUCTION

La technologie du dispositif ancré de concentration de poissons (DACP)<sup>1</sup>, qui élimine l'élément de recherche d'une sortie de pêche ciblant les grands pélagiques, est examinée de près par les pays de la COPACO depuis la fin des années 1960 et les années 1970. Des efforts plus généralisés et organisés ont été déployés dans les années 1980, et ont donné lieu à une croissance et à un développement substantiels de la pêche sur DACP depuis lors<sup>2,3,4</sup>.

### 1.1 NATURE ET PORTEE DE LA PECHE SUR DACP DANS LES PAYS DE LA COPACO

En ce qui concerne la nature et la portée des opérations de pêche sur DACP dans la région étendue des Caraïbes, deux enquêtes-bilans régionales récentes<sup>3,4,5</sup>, dont l'une a été réalisée par la COPACO en 2022, approfondissent le sujet pour les personnes intéressées. La pêche sur DACP et le nombre de dispositifs mis à l'eau se développent surtout depuis les années 1980, et sont aujourd'hui bien établis, en particulier dans les îles des Caraïbes (Figure 1).

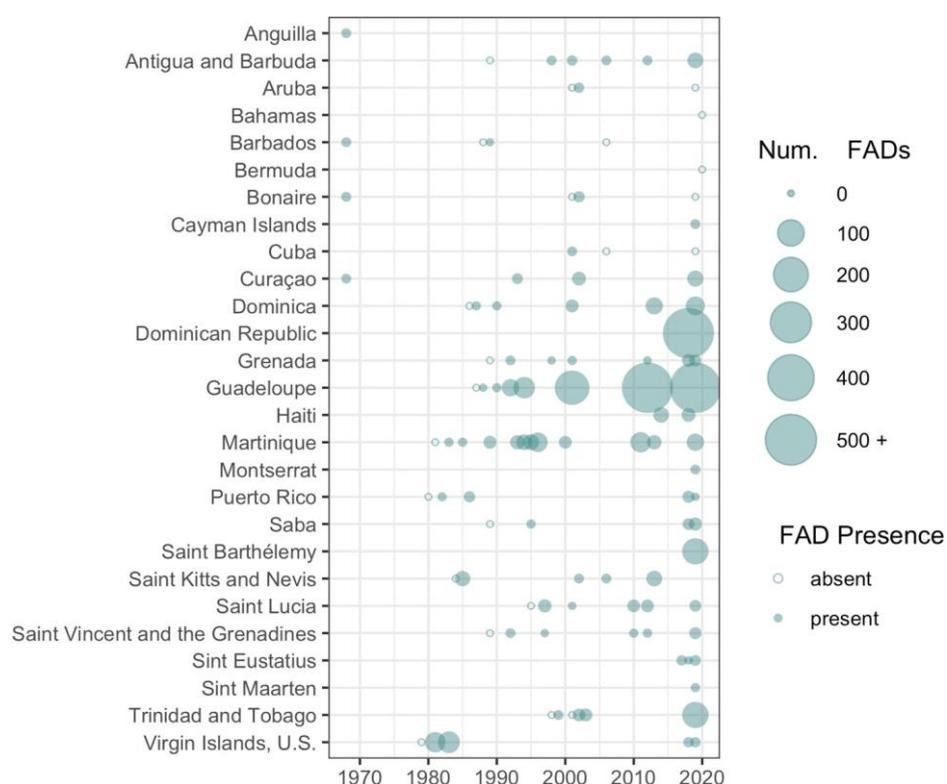


Figure 1. Développement de la pêche sur DACP dans la région étendue des Caraïbes entre 1970 et 2020 (adapté de Wilson *et al.*, 2020)

<sup>1</sup> Les DACP se composent généralement d'une structure de base constituée par un système de flottaison, une ligne de mouillage, un élément de concentration et un système d'ancrage.

<sup>2</sup> Wilson, M. W., Lawson, J. M., Rivera-Hechem, M. I., Villaseñor-Derbez, J. C. et Gaines, S. D. (2020) «Status and trends of moored fish aggregating device fisheries in the Caribbean and Bermuda». *Marine Policy* 121, 104148. doi: 10.1016/j.marpol.2020.104148

<sup>3</sup> Valles, H. (2022a) Annexe I – Examen de l'état de la pêcherie sur dispositif ancré de concentration de poissons (DACP) dans la région de la COPACO et des défis auxquels elle est confrontée. 53 p.

<sup>4</sup> Valles, H. (2022b) Annexe II – Résultats préliminaires de l'enquête régionale sur les dispositifs ancrés de concentration de poissons (DACP) dans les Caraïbes (sept-oct. 2021) 40 p.

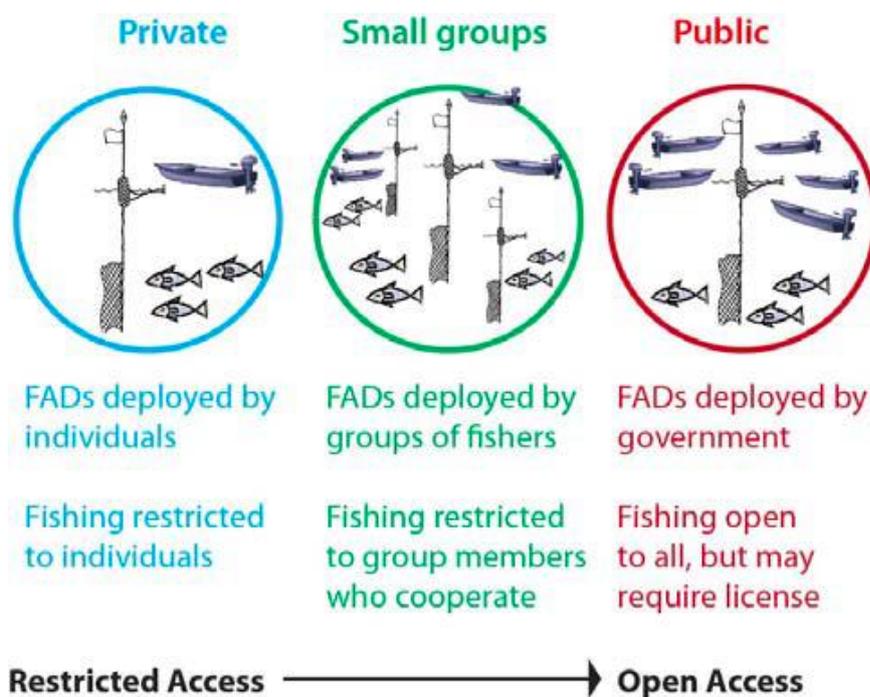
Les examens susmentionnés ont permis de dégager certaines caractéristiques notables de la pêche sur DACP, qui sont résumées ci-dessous à titre de référence et pour faciliter la lecture.

1) *Nombre de DACP, navires de pêche et pêcheurs* –

- a. Plus de 3 600 DACP ont été installés, principalement dans les îles des Caraïbes, la République dominicaine et la Guadeloupe étant à l'origine de 86% des mises à l'eau.
- b. Environ 7 200 pêcheurs et 3 200 navires de pêche participent actuellement à des opérations de pêche sur DACP; parmi eux, plus de 6 200 pêcheurs et 2 700 navires interviennent à des fins commerciales et de subsistance.
- c. Entre 2017 et 2022, le nombre de navires de pêche utilisant des DACP est demeuré stable dans 42% des cas étudiés, et a augmenté dans 47% des cas étudiés<sup>4</sup>, reflétant ainsi les investissements constants et croissants dans ce type d'opérations.

2) *Investissements et accès* –

- a. Les investissements peuvent avoir lieu au niveau d'un pêcheur, d'un groupe de pêcheurs ou d'un mécanisme national de développement, ce qui influe sur les modalités d'accès<sup>5</sup> (Figure 2). Pour les deux premières sources d'investissement, ces DACP appartiennent à des particuliers (DACP privés)<sup>6</sup> et l'accès est plus restreint.
- b. Comme on peut s'y attendre, l'utilisation des DACP privés est généralement réservée aux personnes ou entités qui ont investi dans leur fabrication et leur mise à l'eau. Les pêcheurs ayant investi dans ces DACP ont aussi recours à leurs propres ressources pour en assurer l'entretien et les remplacer.



<sup>5</sup> Sidman, C., Lorenzen, K., Sebastien, R., Magloire, A., Cruickshank-Howard, J., Hazell, J. et Masters, J. (2014) *Toward a Sustainable Caribbean FAD Fishery (An Analysis of Use, Profitability and Shared Governance)*. NOAA. 20 p.

<sup>6</sup> Wilson *et al.* (2020) définissent les DACP privés comme des «dispositifs appartenant à et mis à l'eau par un individu ou un petit groupe de pêcheurs (mais pouvant parfois être utilisés par d'autres pêcheurs, avec ou sans la permission des propriétaires)».

Figure 2. Les trois types principaux de DACP, et modalités typiques d'investissement et d'accès (tiré de Sidman *et al.*, 2014)

- c. Lorsque les DACP sont parrainés dans le cadre d'un projet ou accord de partenariat pour le développement, ils deviennent des DACP publics<sup>7</sup> ouverts à tous les pêcheurs autorisés. Ceci se traduit généralement par un investissement moindre des pêcheurs dans l'entretien et le remplacement des DACP.
  - d. Plus de 97% des DACP mis à l'eau dans la région sont des DACP privés<sup>3,4,5</sup>.
- 3) *Types d'investissement dans les DACP* –
- a. DACP publics
    - i. Le nombre de DACP publics a peu évolué depuis leur introduction dans les années 1960.
    - ii. Les DACP publics sont généralement construits à partir de matériaux plus solides, et sont donc plus durables.
    - iii. Les DACP publics ont vocation à être utilisés par tous les pêcheurs autorisés. Cela signifie qu'ils sont souvent mis à l'eau plus près des côtes pour en faciliter l'accès, et leur position est connue de tous les usagers maritimes.
  - b. DACP privés
    - i. Il existe davantage de DACP privés dans les pays où les pêcheurs peuvent se le permettre financièrement, où il existe encore des accords d'accès libre et où les réglementations en matière de gestion et leur application sont limitées, p. ex., la République dominicaine et la Guadeloupe<sup>3</sup>.
    - ii. Les pêcheurs qui investissent dans les DACP privés ont tendance à installer des dispositifs:
      - 1. Bon marché, à plus courte durée de vie, qui minimisent les risques d'investissement découlant de pertes fréquentes;
      - 2. Construits à l'aide de matériaux tels que du polystyrène ou des bouteilles en plastique<sup>3</sup>, qui ont un impact négatif sur la santé de l'écosystème marin;
      - 3. Plus loin des côtes pour éviter qu'ils ne soient utilisés par d'autres pêcheurs et attirer plus de ressources.
    - iii. En l'absence de réglementations en matière de mise à l'eau ou en cas de non-application de ces règles, les DACP privés peuvent souvent poser un risque pour le transport maritime, favoriser les conflits entre pêcheurs et encourager la pêche illicite.
- 4) *Composition des captures* –
- a. La production de la pêche sur DACP consiste en des thonidés et espèces apparentées (marlins, thazards, coryphènes), mais la composition précise des espèces et la taille des individus varient d'un pays à l'autre, ainsi qu'en fonction de la distance entre la côte et le dispositif et des techniques de pêche.
  - b. Plusieurs de ces espèces sont des grands migrants et leur gestion durable exige une coopération internationale.

---

<sup>7</sup> Wilson *et al.* (2020) définissent les DCP ancrés publics comme des dispositifs «mis à l'eau par les pouvoirs publics, des organisations d'aide ou de pêcheurs ou à but non lucratif, et en accès libre pour tous les pêcheurs autorisés (p. ex., pêcheurs appartenant à une certaine communauté ou titulaires des permis appropriés)».

- 5) *Appui scientifique et en matière de gestion à la pêche sur DACP à l'échelle nationale, régionale et internationale* –
- a. Au fil des ans, des projets bilatéraux et multilatéraux consacrés à l'aide au développement et à la gestion de la pêche sur DACP ont bénéficié d'un soutien de la part de partenaires pour le développement international, comme le projet MAGDELESA de la FAO, financé par l'UE, ou les projets CARIFICO et de Plan directeur du CRFM, financés par le JICA.
  - b. En République dominicaine, un projet pilote national a été lancé en 2022 dans la ville de Las Galeras pour promouvoir la participation coordonnée des pêcheurs à l'échelle communautaire au déploiement d'une approche conjointe et réglementée des opérations de pêche sur DACP (C. Then, communication personnelle, 8 juillet 2023).
  - c. Ces initiatives fournissent des occasions rêvées pour améliorer les modèles de DACP et les méthodes de pêche associées, et pour encourager la conclusion d'accords de cogestion.
  - d. Un groupe de travail de la COPACO consacré aux DACP est actif depuis 2001<sup>8</sup>, et s'est depuis ouvert à d'autres partenaires régionaux, afin de leur permettre de participer aux activités conjointes<sup>9</sup> visant à fournir des orientations sur toute une gamme de problématiques liées au développement et à la gestion durable de la pêche sur DACP, des technologies à la commercialisation, en passant par la cogestion et la planification de la gestion.

## 1.2 GESTION DE LA PECHE SUR DACP

### 1.2.1 Défis

Alors que l'intérêt porté par l'industrie à la pêche sur DACP s'est développé dans la région, et compte tenu des caractéristiques distinctes de cette pêcherie, les défis en matière de gestion et de gouvernance de cette dernière se sont multipliés. Plusieurs défis liés à la pêche sur DACP ont été identifiés<sup>4,5,10,11</sup>, qui portent sur l'organisation et les capacités des cadres de gouvernance et de gestion, ainsi que sur la réalisation des objectifs biologiques, sociaux, économiques et écosystémiques.

L'étude menée par la COPACO en 2022 a observé que les défis en matière de gouvernance et de gestion représentaient la principale source de préoccupation. Les points suivants en particulier figuraient parmi les éléments hautement ou moyennement prioritaires dans au moins 50% des cas (lieux) (voir Tableau 1):

- Absence/inadéquation des capacités locales à faire exécuter les lois
- Manque d'organisation des groupes de pêcheurs opérant sur DACP

---

<sup>8</sup> COPACO (2007) Rapport et documents présentés lors de la deuxième réunion du Groupe de travail *ad hoc* de la COPACO sur le développement de la pêche durable sur dispositifs ancrés de concentration de poissons dans les petites Antilles. Bouillante, Guadeloupe, 5-10 juillet 2004. FAO Rapport sur les pêches n° 797. Rome, FAO. 2007. 274 p.

<sup>9</sup> CRFM (2013) Rapport de l'atelier CRFM-JICA CARIFICO / COPACO-IFREMER MAGDELESA sur la gestion de la pêche sur DCP, 9-11 décembre 2013, St.-Vincent-et-les Grenadines. Document technique et consultatif du CRFM n° 2013/9. 42 p.

<sup>10</sup> CRFM (2015) Avant-projet de plan infrarégional de gestion de la pêche sur DCP dans les Caraïbes orientales (Document de travail des parties prenantes). Document technique et consultatif du CRFM n° 2015/05. 94 p.

<sup>11</sup> COPACO (2022) Projet de Plan régional de gestion de la pêche sur dispositif ancré de concentration de poissons (DACP) dans les Caraïbes. 35 p.

- Absence/inadéquation des plans de gestion des DACP
- Absence/inadéquation des réglementations locales sur les DACP
- Absence/inadéquation de la représentation au sein de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)
- Réduction insuffisante de la pression exercée par la pêche sur les ressources côtières/récifales<sup>12</sup>
- Faiblesse des structures de gouvernance au sein des groupes de parties prenantes
- Faiblesse ou absence de systèmes de collecte de données
- Pêche INDNR

En substance, les réglementations ont plus souvent porté sur l'enregistrement des DACP, leur localisation une fois mis à l'eau et les modalités d'accès à ces dispositifs, et moins sur le suivi et le contrôle des opérations de pêche<sup>4,5</sup>. Par ailleurs, le suivi des activités de pêche, par la collecte et l'utilisation de données, n'a pas suffi à déterminer si la pêche sur DACP atteint ses objectifs biologiques, sociaux, économiques et écosystémiques de manière équilibrée. Ce point a été réaffirmé par plusieurs personnes clés consultées plus récemment lors de la préparation du présent manuel. Celles-ci ont indiqué que certaines faiblesses demeureraient concernant le suivi (y compris sur les plans scientifique et de la collecte de données), le contrôle et la surveillance (réglementations et application des lois).

Tableau 1. Problèmes en matière de gouvernance relatifs à la pêche sur DACP, et scores de priorité attribués (adapté de Valles, H. [2022a])

Governance challenge	Mean score (1 to 4)	Percentage of respondents				
		High priority	Medium priority	Low priority	Very low priority	Not known
Inexistent/inadequate local capacity to enforce regulations	3.1	55%	23%	5%	18%	0%
Weak organization of AFAD fisher groups	3.1	50%	14%	23%	9%	5%
Inexistent/inadequate local AFAD management plans	2.9	41%	18%	18%	18%	5%
Inexistent/inadequate local AFAD regulation	2.8	50%	9%	5%	32%	5%
Inexistent/inadequate representation in ICCAT	2.7	27%	27%	9%	23%	14%
Weak governance structure across stakeholder groups	2.7	32%	23%	27%	18%	0%
Inexistent or poor data collection systems (biological, economical)	2.6	32%	23%	14%	27%	5%
IUU fishing	2.6	23%	27%	5%	27%	18%
Inexistent/inadequate sharing of info/data on AFADs across region	2.4	18%	27%	23%	27%	0%
Inexistent / insufficient AFAD fisher participation in decision-making	2.3	14%	36%	18%	32%	0%
Transboundary fishing	1.9	14%	14%	14%	45%	14%
Uncontrolled/excessive proliferation of AFADs	1.9	14%	9%	27%	45%	5%

Plusieurs défis de nature socioéconomique ont également été mentionnés, en particulier le coût élevé et la consommation de carburant, et l'absence/l'inadéquation de la formation des pêcheurs en matière de gestion d'entreprises. Les défis biologiques et écosystémiques n'ont pas été généralement identifiés comme des préoccupations hautement prioritaires; comme l'indique l'enquête de 2022 menée par la COPACO, ceci pourrait s'expliquer par les différences de situations opérationnelles, par la taille de la pêcherie et/ou par un manque d'informations empêchant de reconnaître la pertinence des problématiques. Il est également possible que les défis en matière de gouvernance et de gestion soient globalement considérés comme fondamentaux et comme ouvrant la voie à la résolution de tous les autres défis.

Outre les difficultés identifiées dans les études récentes menées dans la région, la communauté scientifique internationale a exprimé des inquiétudes concernant les véritables effets à long terme des DACP sur l'écologie et la biologie des espèces. Ceci a des incidences sur la précision des évaluations des stocks et sur les conseils en matière de gestion fournis par l'ICCAT aux pêcheries de thonidés et poissons type thon opérant dans la région de l'Atlantique. Le nombre

<sup>12</sup> Cette difficulté a été listée comme un défi écosystémique par l'étude menée par la COPACO en 2022, mais peut aussi être considérée comme un défi en matière de gestion, ce qui explique sa présence dans cette liste.

d'informations précises sur le taux de pertes de DACP et de production de déchets marins, ainsi que sur les problèmes qui en découlent, est également limité. S'ajoutent à cela la grande popularité des DACP privés et la grande présence, dans certaines captures par DACP, de certains grands thonidés et marlins faisant l'objet de réglementations internationales contraignantes adoptées par l'ICCAT.

## 1.2.2 Développements et opportunités

En 2013, de nombreux pays de la région étendue des Caraïbes ont officiellement manifesté leur soutien pour relever les défis communs touchant la gestion durable des pêcheries dans la région en adoptant une approche applicable aux Grands écosystèmes marins des Caraïbes, sous la forme d'un Programme d'actions stratégiques (PAS) sur 10 ans étayé par des données probantes. L'énoncé de vision du PAS du CLME+<sup>13</sup> a noté un besoin fondamental de «modalités de gouvernance robustes, intégratives et inclusives à l'échelle régionale, infrarégionale, nationale et locale» pour garantir une gestion adaptative des biens et services écosystémiques souhaités pour maintenir le bien-être social, économique et des écosystèmes. Le PAS du CLME+ conserve toute sa pertinence aujourd'hui, alors que les mécanismes nationaux et régionaux de gouvernance des pêches continuent d'être aux prises avec des faiblesses persistantes pour assurer une gestion fondée sur l'approche écosystémique des pêches (AEP).

Par ailleurs, les pays de la CARICOM ont adopté la Politique commune de pêche de la Communauté des Caraïbes (PCPCC)<sup>14</sup> en 2014, une politique sur la coopération pour la conservation, la gestion et l'utilisation durable des ressources halieutiques et des écosystèmes associés. Ce document sert de cadre à la coopération entre pays sur la lutte contre les problématiques communes.

Conformément au CLME et donc à l'approche écosystémique de la gestion halieutique, et afin de lutter contre les difficultés identifiées par l'étude menée par la COPACO en 2022, plusieurs autorités responsables de la pêche à l'échelle nationale, régionale et internationale ont mis en place des initiatives et fourni des orientations pour améliorer la gestion de la pêche sur DACP. Comme indiqué plus haut, le projet MAGDELESA de la FAO, financé par l'UE, et les projets CARIFICO et de Plan directeur du CRFM, financés par le JICA, ont donné naissance à d'importants produits d'information et de connaissances. Ces projets ont favorisé la collaboration étroite entre différents spécialistes techniques et des communautés de pêcheurs locales pratiquant la pêche sur DACP dans les Petites Antilles sur plusieurs aspects de la gouvernance et de la gestion, y compris, entre autres: l'organisation des groupes de pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP en vue de coopérer en matière de fabrication et de mise à l'eau de dispositifs et de favoriser les accords de cogestion en matière de pêche sur DACP; la réalisation de tests de différents modèles de DACP; et le contrôle de la qualité des poissons<sup>10</sup>. La pêche sur DACP dans la région cible des thonidés et espèces apparentées grands migrateurs, qui relèvent du mandat de l'ICCAT. Tous les pays produisant des thonidés et poissons type thon au sein de la zone de compétence de l'ICCAT, qui englobe l'Océan Atlantique et les mers adjacentes, sont tenus de tenir compte des recommandations de l'ICCAT en matière de gestion. L'ICCAT et les autres ORGP thonières ont créé des groupes de travail pour réfléchir aux

---

<sup>13</sup> Programme d'actions stratégiques pour la gestion durable des ressources biologiques marines partagées des Grands Écosystèmes Marins du Plateau des Caraïbes et du Nord du Brésil (PAS CLME+). Carthagène, PNUE. 143 p. <https://www.clmeproject.org/download/sap/>

<sup>14</sup> CRFM (2020) Politique commune de pêche de la Communauté des Caraïbes. CRFM Publication spéciale n° 26, 27 p.

problèmes de gestion des pêcheries sur DCP; ces organisations organisent des réunions conjointes pour faciliter l'échange d'informations et l'harmonisation des approches. Si l'usage des DCP dérivants est plus généralisé dans le monde, la recommandation de l'ICCAT sur la conservation et la gestion des thonidés tropicaux (Recommandation 21-01)<sup>15</sup> aborde également la question de l'utilisation des DACP. De plus, la recommandation de 2019 de l'ICCAT visant à établir un programme de rétablissement pour le makaire bleu, le makaire blanc/le makaire épée (Recommandation 19-05)<sup>16</sup> comprend une disposition appelant les pays et le Secrétariat de l'ICCAT à coopérer avec la COPACO en matière de statistiques de pêche.

S'ils ne sont pas contraignants, les conseils et recommandations en matière de gestion des DACP émis par les OACP tels que le CRFM, OSPESCA et la COPACO, encouragent tout de même la prise en compte et l'incorporation par l'ICCAT des normes régionales en matière de gestion de la pêche sur DACP. Par exemple, en 2015, le CRFM a préparé un plan infrarégional de gestion de la pêche sur DACP<sup>11</sup> et un modèle de journal de bord de la pêche sur DACP<sup>16</sup>. Le plan infrarégional de gestion de la pêche sur DACP du CRFM a été par la suite révisé à l'échelle de la région lors d'une réunion de 2019 du Groupe de travail conjoint du JICA, de l'IFREMER, du CRFM et de la COPACO sur les DACP, afin d'en faciliter l'adaptation en vue d'une application à plus large échelle dans la région. Les activités collaboratives du Groupe de travail du CRFM sur les pêcheries pélagiques et du Groupe de travail conjoint du JICA, de l'IFREMER, du CRFM et de la COPACO sur les DACP ont donné lieu à la création d'une série de manuels de bonnes pratiques sur la pêche sur DACP, qui aborde les questions suivantes: conception, fabrication et mise à l'eau des DACP<sup>17</sup>, maintien de la qualité des poissons pêchés sur DACP<sup>18</sup>, stratégies de pêche et commerciales<sup>19</sup> et sécurité et conditions de travail sur les navires de pêche<sup>20</sup>.

En 2014, la COPACO a adopté une recommandation sur les mesures à prendre par les pays pour améliorer la durabilité de la pêche sur DACP. Tenant compte des efforts déployés et des progrès réalisés au cours des dernières années, ainsi que des difficultés actuelles, la COPACO a amendé sa recommandation de 2014 en 2019<sup>21</sup> et adopté un amendement supplémentaire en 2022<sup>22</sup>. La recommandation de 2022 de la COPACO comprend notamment des mesures qui

---

<sup>15</sup> ICCAT (2022) Recueil des recommandations et résolutions de gestion adoptées par l'ICCAT pour la conservation des thonidés de l'Atlantique et des espèces apparentées. ICCAT

<sup>16</sup> CRFM (2015) FAD Fishery Model Logbook. CRFM Publication spéciale n° 4, 21 p.

<sup>17</sup> Gervain, P., Reynal, L., Defoe, J., Ishida, M. et Mohammed, E. (2015) Manuel des bonnes pratiques pour la pêche sur les dispositifs ancrés de concentration de poissons: Conception, fabrication et mise à l'eau des DCP. CRFM Publication spéciale n° 6. Vol. I. 55 p.

<sup>18</sup> Eugène, S., Andrews, C., Dromer, C., Ishida, M. et Mohammed, E. (2015) Manuel des bonnes pratiques pour la pêche sur les dispositifs ancrés de concentration de poissons: Maintien de la qualité des poissons pêchés aux DCP: de la capture à la vente. CRFM Publication spéciale n° 6, vol. II. 21 p.

<sup>19</sup> Reynal, L., Mathieu, H., Dromer, C., Pau, C., Guyader, O. et Mohammed, E. (2015) Fishing and Business Strategies for a Sustainable Anchored FAD Fishery. CRFM Publication spéciale n° 6. Vol. III. 17 p.

<sup>20</sup> Le Roy, Y. et Reynal, L. (2015) Manual of Best Practices in Fisheries that use Moored Fish Aggregating Devices: Safety and working conditions onboard fishing vessels using FAD. CRFM Publication spéciale n° 6. Vol. IV. 18 p.

<sup>21</sup> FAO (2020) Report of the seventeenth session of the Western Central Atlantic Fishery Commission, Miami, United States of America, 15-18 July 2019. Rapport de la dix-septième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest, Miami, États-Unis d'Amérique, 15-18 juillet 2019. Informe de la décimosexta reunión de la Comisión de pesca para el Atlántico CentroOccidental, Miami, Estados Unidos de América, 15-18 de julio de 2019. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1311/FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1311/FAO Informe de Pesca y Acuicultura No. 1311. Bridgetown. <https://doi.org/10.4060/ca8748t>

<sup>22</sup> FAO (en cours de préparation) Rapport de la dix-huitième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest, Nicaragua, réunion virtuelle, 26-29 juillet 2022. FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture (en cours de préparation)

traitent des aspects spécifiques suivants de la gestion de la pêche sur DACP et des opérations du secteur.

- 1) Mesures de gestion de la pêche sur DACP:
  - (i) Poursuite de la rédaction du plan régional de gestion des DACP et des orientations associées en vue de leur finalisation, pour éclairer la préparation de plans et lois nationales de gestion des DACP.
  - (ii) Renforcement de la participation des parties prenantes à la préparation et à la mise en œuvre des plans de gestion.
  - (iii) Adoption de lois appuyant certains éléments du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable ainsi que le principe de précaution en l'absence de données techniques et scientifiques suffisantes.
  - (iv) Harmonisation des technologies et protocoles en matière de pêche sur DACP et promotion de la compatibilité des réglementations, qui sont étayées par les meilleures données scientifiques disponibles tenant compte des connaissances locales et traditionnelles et alignées sur les meilleures pratiques internationales.
  - (v) Soumission de rapports aux OCRP et ORGP compétents sur les progrès accomplis en matière de mise en œuvre des recommandations convenues de la COPACO.
  
- 2) Collecte de données et partage d'informations
  - (i) Collecte et analyse de données biologiques, écologiques, sociales et économiques et identification des études permettant d'éclairer les décisions en matière de gestion.
  - (ii) Collaboration du Groupe de travail de la COPACO sur les données et statistiques de pêche et du Groupe de travail conjoint CRFM/COPACO/JICA/IFREMER sur la pêche utilisant des dispositifs de concentration de poissons pour l'élaboration d'un cadre harmonisé de gestion des données et informations pour étayer la recherche sur les DACP et les objectifs de gestion, qui tiennent compte des développements informatiques applicables pour stimuler l'efficacité de la collecte et de la validation des données.
  - (iii) Collaboration entre OCRP pertinents (COPACO, CRFM, OSPESCA) pour une évaluation régionale des impacts de la pêche sur DACP et des mesures d'atténuation, et son intégration dans le processus décisionnel.
  - (iv) Communication et diffusion auprès du public et des parties prenantes axées sur le partage d'informations et de connaissances sur la recherche et les bonnes pratiques en matière de pêche sur DACP.
  
- 3) Recherche sur les DACP
  - (i) Identification des priorités de recherche sur la pêche sur DACP par le GSC de la COPACO, afin de relever les principaux défis scientifiques et de fournir les bases scientifiques nécessaires pour éclairer la gestion durable de la pêche sur DACP.
  - (ii) Participation par les États membres de la COPACO à des programmes de recherche portant sur: les enquêtes indépendantes sur les espèces capturées dans le cadre de la pêche sur DACP; les méthodes et technologies de pêche pour réduire les impacts sur les groupes de poissons vulnérables et surexploités; les modèles de DACP respectueux de l'environnement et des espèces en danger et menacées; les liens entre la pêche sur DACP au large et la pêche de ressources côtières/à proximité des côtes.

De nombreux produits d'information et de connaissances, ainsi que des recommandations officiellement adoptées par la COPACO et l'ICCAT, sont disponibles pour guider les

gestionnaires de pêcheries sur DACP et les opérations du secteur. Une lacune fondamentale subsiste concernant l'approche en matière de gouvernance, identifiée par l'étude menée par la COPACO en 2022<sup>4,5</sup>, qui fait l'objet du présent manuel. Après une introduction au concept de bonne gouvernance, le manuel met en lumière les principaux points faibles typiques de la gouvernance des pêches au sens large. Les faiblesses de la gouvernance des pêches au sens large produisent des effets sur tous les sous-secteurs. Ce manuel propose par conséquent des mesures pour lutter contre ces faiblesses, et fournit des orientations sur l'incorporation des besoins de la pêche sur DACP, avant de donner des exemples de bonnes pratiques applicables aux situations de la région.

## 2. GOUVERNANCE ET CARACTERISTIQUES DE LA BONNE GOUVERNANCE

Il existe de nombreuses définitions de la gouvernance. L'UNESCO fournit une définition simple qui capture l'essence même du concept: il s'agit du «processus décisionnel et [du] processus par lequel les décisions sont appliquées (ou non)»<sup>23</sup>. Cette définition est utile aux fins du présent manuel, puisqu'elle attire l'attention sur les acteurs concernés et les processus/mécanismes permettant auxdits acteurs de prendre des décisions et de les mettre en œuvre. Les acteurs et processus/mécanismes en place peuvent être formels ou informels, et ne sont pas automatiquement synonymes de bonne gouvernance. L'UNESCO<sup>24</sup> a noté qu'un bon système de gouvernance devait présenter les huit (8) caractéristiques suivantes (Figure 3).

1. Participation – une représentation précise de tous les groupes de parties prenantes, qui doivent être organisés et informés.
2. Respect de l'État de droit – un système juridique juste, qui traite les questions de manière impartiale.
3. Transparence de la prise de décisions – accès par toutes les parties prenantes aux informations sur le processus qui a été suivi pour parvenir aux décisions prises, et sur le processus de mise en œuvre des décisions.
4. Réactivité – les décisions sont prises et mises en œuvre de manière opportune.
5. Équité et inclusivité – tous les acteurs, en particulier les groupes vulnérables, se voient offrir les mêmes chances de répondre à leurs besoins de développement humain et social.
6. Recherche de consensus – atteindre un équilibre justifiable entre tous les intérêts et préoccupations en jeu, et tenir compte des impacts à long terme.
7. Efficacité et efficacité – les objectifs sont atteints, et les ressources disponibles sont utilisées de manière optimale.
8. Redevabilité – les acteurs et processus/mécanismes sont tenus responsables de leurs décisions et actions.

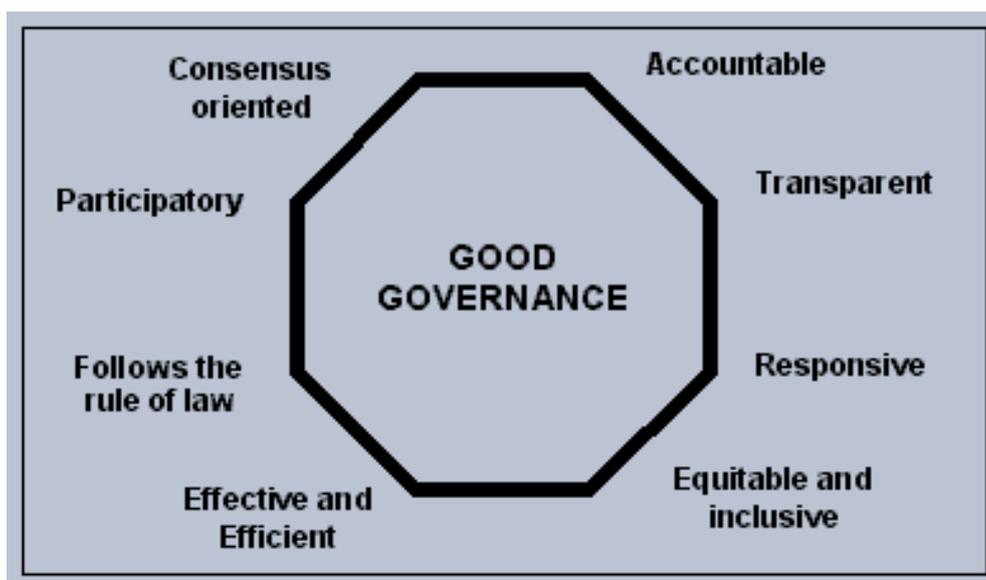


Figure 3. Caractéristiques de la bonne gouvernance (UNESCO [2014])

<sup>23</sup> UNESCO (2014) What is good governance? URL: [www.unescap.org/pdd](http://www.unescap.org/pdd)

### 3. LA GOUVERNANCE DE LA PECHE SUR DACP POUR INFLUENCER LES POLITIQUES ET MESURES DE GESTION

Certaines études de la gestion des pêches au sens large<sup>24,25</sup> ont montré que, si les efforts déployés par certains pays étaient adaptés, ces derniers ne collaborent pas toujours suffisamment les uns avec les autres pour garantir un résultat global et durable. Ceci est notamment imputable aux lacunes en matière de gouvernance.

Après observation de plus de 1 000 pêcheries opérant dans 30 pays, une étude<sup>26</sup> a déterminé que la gouvernance des pêches devait produire quatre (4) résultats clés en mesure d'influencer les politiques et mesures de gestion:

1. Un jeu de données probantes solide, géré et utilisé de manière transparente;
2. Un dialogue transparent et équitable entre parties prenantes pour une prise de décisions équilibrées et acceptables;
3. Un mécanisme d'engagement des pouvoirs publics en vue d'un examen des politiques qui soit régulier et fondé sur des données probantes et de l'adaptation de ces politiques;
4. Une approche pangouvernementale pour une meilleure cohérence des politiques et un meilleur appui aux politiques défendues au sein du secteur des pêches et pour celui-ci.

Chacun de ces résultats relatifs aux éléments de gouvernance relève du sens commun, et bon nombre de gouvernements affirmeront que les mécanismes correspondants sont déjà en place. Bonne nouvelle, donc. Moins évident, toutefois, est le défi lié aux mauvaises habitudes empêchant la mise en œuvre efficace des mécanismes, en particulier concernant les stratégies de mise en œuvre des processus et mécanismes permettant d'obtenir les quatre résultats en question.

Pour la préparation de ce manuel, des informateurs et informatrices clés issus de services nationaux de pêche (SNP) et d'institutions régionales ont réaffirmé les recommandations émises par la COPACO dans son enquête de 2022<sup>4,5</sup> sur la marche à suivre. Une analyse documentaire de leurs recommandations a clairement mis en évidence la nécessité de renforcer l'ensemble du cadre de gouvernance, c'est-à-dire les processus/mécanismes visant à aider les acteurs à atteindre les objectifs convenus en matière de gestion de la pêche sur DACP, qui vont du soutien à la recherche scientifique et à la surveillance, d'une part, à la gestion et au suivi, contrôle et surveillance (SCS) (Figure 4).

---

<sup>24</sup> Singh-Renton, S. et McIvor, I. (2015) «Review of current fisheries management performance and conservation measures in the WECAFC area». Document technique de la FAO sur les pêches et l'aquaculture, 587. FAO.

<sup>25</sup> OCDE, (2020) Examen de l'OCDE des pêcheries 2020. OCDE: TAD/FI(2020)7/FINAL, 131 p. [https://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/examen-de-l-ocde-des-pecheries-2020\\_6d369b02-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/examen-de-l-ocde-des-pecheries-2020_6d369b02-fr)



l'attention et les investissements en faveur des pratiques de gouvernance des pêches au sens large qui doivent étayer les effets désirés. Les problématiques relatives à la pêche sur DACP fournissent donc l'occasion rêvée d'insuffler un nouvel élan aux efforts visant à relever les défis en matière de gouvernance des pêches au sens large.

Le reste de cette section fournit des orientations pour assurer la réalisation des quatre résultats relatifs aux éléments de gouvernance des pêches et la prise en compte des défis actuels identifiés pour la pêche sur DACP, en trois (3) étapes:

- Détermination des résultats minimaux pour chaque résultat relatif aux éléments de gouvernance;
- Organisation des parties prenantes et de leurs processus/mécanismes pour chaque cycle de gestion du processus de gouvernance;
- Fourniture d'exemples de bonnes pratiques pour relever les défis en matière de pêche sur DCP ancrés.

### **3.1 RESULTAT 1 RELATIF AUX ELEMENTS DE GOUVERNANCE: UN JEU DE DONNEES SOLIDE ET SON UTILISATION – LE CYCLE DE GESTION (DU PROCESSUS DE GOUVERNANCE) SCIENTIFIQUE (SCI/MC)**

#### **3.1.1 Résultats minimaux nécessaires pour mesurer la réalisation du résultat 1 relatif aux éléments de gouvernance**

- I. Un jeu de données probantes disponible, précis et bien entretenu, pour indiquer le niveau de performance des pêcheries sur le plan des politiques, plans et objectifs de gestion convenus.
- II. Une utilisation régulière et complète du jeu de données par toutes les parties prenantes (et leurs cycles de gestion du processus de gouvernance) en vue de la prise de décisions éclairées et opportunes sur tous les aspects relatifs aux politiques et à la gestion du secteur, et en particulier pour éclairer les examens et modifications des politiques.
- III. Une transparence en matière d'utilisation du jeu de données pour garantir une responsabilité pleine et entière et justifier les décisions en matière politique et de gestion.

#### **3.1.2 Acteur principal, rôles et responsabilités – le service national de pêche (SNP)**

Le SNP joue un rôle de coordination dans la gestion quotidienne du secteur des pêches à l'échelle nationale.

Il lui incombe notamment d'assurer le maintien d'un jeu de données scientifiques et techniques qui soit solide et à jour. Pour cela, le SNP doit régulièrement effectuer les activités suivantes.

- Coordonner, dans le but de dégager un consensus, le dialogue régulier avec les différentes parties prenantes du secteur de la pêche et du sous-secteur, telles que celles intervenant dans le secteur de la pêche sur DACP, sur tous les aspects du processus de gestion du secteur, allant des orientations politiques appropriées et des objectifs en matière de gestion du secteur aux règles et mécanismes de coopération entre les parties sur tous les aspects du travail du SNP.
- Mettre en place un cycle de gestion scientifique pour gérer le processus de gouvernance scientifique.
- Collecter des données adaptées pour analyser les performances au regard des objectifs en matière de politique halieutique et de gestion de la pêche.
- Mener des analyses de différents types de données, y compris des analyses des compromis, de façon à appuyer une prise de décisions équilibrée visant à répondre simultanément à plusieurs objectifs.
- Préparer et publier des rapports pour recenser les données et informations collectées auprès des parties prenantes et du secteur, les analyses menées, et les recommandations en matière politique et de gestion qui doivent être envisagées.
- Présenter ces rapports aux parties prenantes du secteur et aux pouvoirs publics et consigner leurs réponses, qui doivent prendre la forme de recommandations et de décisions.
- Prévoir et mettre en œuvre un programme de relations publiques dans le secteur de la pêche pour sensibiliser l'opinion publique aux contributions des politiques halieutiques au développement social et économique général du pays et aux liens existant entre le secteur des pêches et d'autres secteurs, dans le but de plaider en faveur de l'approche écosystémique de la gestion halieutique.

- Répéter le processus susmentionné dans le cadre d'un cycle de gestion établi et régulier, dont la performance est régulièrement examinée.

Compte tenu de l'importance du jeu de données et de son utilisation pour appuyer la mise en place de rapports respectueux et mutuellement bénéfiques entre le secteur et les pouvoirs publics, et comme indiqué ci-dessus, le SNP doit mettre sur pied un *cycle de gestion (du processus de gouvernance) scientifique (SCI/MC)* formel, dont les travaux et les produits devront être organisés par sous-secteur.

Compte tenu des besoins spéciaux du sous-secteur de la pêche sur DACP, le SCI/MC du SNP doit être régi par les règles et mécanismes suivants.

- 1) Mettre sur pied un groupe de gestion scientifique des DACP (AFAD-SCI/MG) ayant pour mission de planifier et d'assurer la direction de la composante DACP du SCI/MC dans un délai raisonnable; une période d'un an est recommandée, cette période étant généralement celle qui est appliquée par les OCRP/ORGP. Ce groupe doit par ailleurs établir un SCI/MC relatif aux DACP (AFAD-SCI/MC) qui comporte au moins les étapes essentielles suivantes.
  - a) Formuler un plan de travail pour la durée de l'AFAD-SCI/MC, fondé sur le plan de gestion de la pêche sur DACP, les directives politiques associées et les priorités en matière d'obligation de rendre compte des performances, qui bénéficieront tous d'une collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de la pêcherie.
  - b) Superviser la gestion des données et informations et fournir des orientations en la matière, en particulier en relevant le défi spécial consistant à mettre en œuvre un système de journal de bord sous format papier ou électronique de façon à favoriser un contrôle plus précis et en temps réel des opérations de pêche sur DACP. À l'instar des autres pêcheries, la pêche sur DACP est censée atteindre certains objectifs/résultats en matière politique/de gestion, tels que promouvoir la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance nationaux, améliorer les profits, assurer l'efficacité énergétique, accroître la production halieutique, réduire les pressions exercées par la pêche sur les ressources à proximité des côtes, etc.
  - c) Mener des recherches et une analyse de données pertinentes pour assurer la gestion durable de la pêche sur DACP. Le cas échéant, accéder à l'expertise technique et aux ressources financières supplémentaires requises en coopérant avec les groupes de travail pertinents sur les DACP de la COPACO, du CRFM, d'OSPESCA et de l'ICCAT. Pour le cas spécial de la pêche sur DACP, l'AFAD-SCI/MG doit avoir accès à une expertise visant à construire et utiliser le jeu de données comme indiqué ci-dessous.
    - i) Outre la surveillance des opérations de pêche, le jeu de données doit comprendre des données et études sur les caractéristiques de la pêche sur DACP, les investissements en matière de fabrication de DACP, les pertes et le remplacement des dispositifs, leur mise à l'eau, les accidents et quasi-accidents liés à la pêche sur DACP, les coûts et bénéfices de la pêche, ses impacts sur les espèces non ciblées, l'efficacité des mesures de gestion ou d'atténuation adoptées.
    - ii) Effectuer des analyses de compromis pour différents objectifs de pêche (sociaux, économiques, biologiques, écosystémiques), afin de produire des conseils en matière politique et de gestion qui soient fondés sur les meilleures données disponibles pour prendre des décisions équilibrées et cohérentes.
    - iii) Pour le cas spécial de la pêche sur DACP, où le nombre de DACP, leur densité et leur accessibilité doivent être réglementés, il est recommandé d'effectuer des recherches sur le marché et la valeur ajoutée. L'étude et l'élaboration de profils d'investissement pour toutes les solutions disponibles en termes de valeur ajoutée

et de marché permettront ainsi de diversifier et optimiser les moyens de subsistance et les opportunités commerciales pour ce sous-secteur, et d'éviter l'exploitation et le gaspillage inutiles de matières premières – la base de ressources naturelles, dans ce cas.

- d) Préparer des rapports consultatifs en matière de gestion de la pêche, accompagnés de recommandations de réponse des pouvoirs publics en la matière appuyées par des données scientifiques, ainsi que de recommandations pour améliorer tous les aspects essentiels du processus scientifique.
  - e) Participer aux cycles de gestion gouvernemental et pangouvernemental par le biais des canaux disponibles pour plaider en faveur de mesures de gestion de la pêche et de changements politiques destinés à garantir une adaptation réactive et la cohérence globale des politiques nationales.
  - f) Commenter les décisions des pouvoirs publics en matière de gestion directement auprès des groupes de parties prenantes, tels que le sous-secteur de la pêche sur DACP.
  - g) Maintenir l'AFAD-SCI/MC à l'étude, en effectuant des évaluations régulières des performances des mécanismes du processus pour une bonne gouvernance, et introduire des amendements, le cas échéant.
- 2) Prévoir un mécanisme de dialogue régulier et transparent et de collaboration avec le groupe consultatif de parties prenantes du secteur des pêches (IND STAG) et le groupe consultatif de parties prenantes du secteur de la pêche sur DACP (AFAD-IND STAG), qui doit être un groupe constitutif du premier. Ce mécanisme doit prévoir un dialogue et une collaboration sur les points suivants: problématiques ayant un intérêt pour le secteur; orientations en matière de politique et de gestion; exigences en matière de données probantes; proposition d'utilisation des données à présenter aux cycles de gestion gouvernementaux; observations et documentation sur l'utilisation réelle des données probantes par les pouvoirs publics pour adopter et modifier les décisions et mesures en matière politique et de gestion; élaboration d'accords de cogestion, dans toute la mesure du possible, pour promouvoir un dialogue et une participation équitables et inclusifs des parties prenantes au travail du SCI/MC. Ceci est fondamental pour éviter que des groupes de parties prenantes plus puissants n'exercent une influence disproportionnée sur le processus et les décisions en matière de gouvernance.
  - 3) Préparer un ensemble de produits d'information et de connaissances destinés à différents publics dans le but de renforcer et de maintenir la sensibilisation publique et de présenter des arguments solides pour appuyer les besoins et intérêts spéciaux du secteur de la pêche, ainsi que les intérêts spéciaux du sous-secteur de la pêche sur DACP, qui reflètent un équilibre entre les multiples objectifs de gestion halieutique.
  - 4) Exploiter pleinement les règles et mécanismes du ministère responsable afin de présenter des données probantes d'une manière qui permette d'éclairer les plans et décisions en matière de politique et de gestion du secteur et des sous-secteurs de la pêche. Lorsque ces règles encouragent le recours à des groupes de discussion, cercles d'études, conseils consultatifs, équipes de travail et ateliers de recherche de consensus, il convient de les utiliser de manière appropriée. L'approche doit définir et prévoir des modes de communication et de déclaration spécifiques, ainsi qu'un échéancier.
  - 5) Maintenir le SCI/MC à l'étude, en effectuant des évaluations régulières des performances des mécanismes du processus pour une bonne gouvernance (prise de décisions et mise en œuvre), et introduire des amendements, le cas échéant.

### **3.1.3 Exemples de bonnes pratiques**

### Exemple 1 – Application d’outils bon marché de surveillance des navires et de solutions numériques pour le suivi des activités de pêche

Les SNP comptent généralement un-e ou plusieurs halieutes et spécialistes des technologies de pêche parmi les membres de leur personnel. Ils manquent toutefois souvent des ressources financières nécessaires pour effectuer un contrôle de routine plus poussé, et le jeu de données probantes en pâtit. Les projets servent à appuyer les efforts de recherche, mais, en l’absence de cohérence et de suivi dans le cadre d’un SCI/MC établi, les résultats de recherche peuvent ne pas être intégrés efficacement aux conseils et décisions en matière de gestion. Les technologies numériques étant de plus en plus abordables, elles doivent être utilisées pour réduire les restrictions financières qui freinent souvent les efforts du SCI/MC (et donc de l’AFAD-SCI/MC) visant à bâtir un jeu de données probantes robuste relatif à la pêche sur DACP. Les exemples suivants illustrent ce point.

- (i) *Utilisation d’un dispositif SPOT Trace par le secteur de la pêche artisanale sur DACP en Indonésie*<sup>26</sup> – l’Indonésie dispose d’une importante pêcherie artisanale, qui exploite surtout des DACP mis à l’eau dans un cadre privé pour cibler les espèces de thonidés. Selon les estimations, cette pêcherie compte entre 5 000 et 10 000 DACP. Une réglementation a été introduite en 2014 pour restreindre le nombre de DACP et réduire la distance entre DACP adjacents. La prise de conscience par les pêcheurs, et donc leur respect de cette règle, demeurent toutefois limités. La recherche et la surveillance des activités de pêche sur DACP et de leurs performances sont quelque peu gênées par la vaste étendue maritime concernée, ainsi que par le nombre et la localisation géographique inconnus des DACP. Un test mené récemment en Indonésie a montré que les dispositifs de suivi bon marché dotés de technologies GPS, tels que l’appareil SPOT Trace, peuvent favoriser une surveillance abordable à des fins à la fois scientifiques et de gestion. Cette technologie a facilité la surveillance des schémas de déplacement des navires. Les données de surveillance des navires, associées à un travail de vérification sur le terrain par le biais d’entretiens et la compréhension des habitudes de pêche et des contextes culturels, ont été analysées pour produire des informations sur le nombre et la localisation géographique des DACP, leur utilisation, le nombre de navires de pêche se rendant sur un même DACP, le nombre de DACP recevant la visite d’un seul navire, la durée des sorties en mer, les captures et donc la qualité de la sortie de pêche. Ceci accroît considérablement le potentiel de surveillance et d’évaluation en temps réel des opérations de pêche dans cette pêcherie.
- (ii) *L’utilisation de la technologie des systèmes de surveillance des navires par satellite (SSN) par Montserrat pour une surveillance des navires en temps réel* – avec l’aide tantôt du gouvernement britannique, tantôt d’une ONG, Montserrat a pu tester l’utilisation de deux types de SSN pour surveiller ses navires de pêche<sup>27</sup>. Succorfish, un système de suivi par GPS géré par le Royaume-Uni, a été testé sur deux navires volontaires en 2014, et a fait preuve de potentiel, non seulement pour la surveillance des navires, mais aussi pour le suivi de l’évolution des efforts de pêche et l’amélioration de la rentabilité du SCS. En 2016, 25 navires ont accepté d’être équipés d’un SSN solaire dans le cadre de tests supplémentaires; ce deuxième ensemble d’essais a mis en lumière les faiblesses des méthodes traditionnelles de collecte de données sur les pêches et produit des données probantes précieuses sur l’importance relative des zones de

---

<sup>26</sup> Widyatmoko, A.C., Hardest, B.D., Wilcox, C. (2021) «Detecting anchored fish aggregating devices (AFADs) and estimating use patterns from vessel tracking data in small-scale fisheries». *Scientific Reports*. Vol. 11, n° de l’article: 17909.

<sup>27</sup> FAO (2023) Rapport de la quatrième réunion virtuelle du Groupe de travail conjoint CRFM/COPACO/JICA/IFREMER sur les pêches utilisant des dispositifs ancrés de concentration de poissons (DACP), 14-16 février 2022. FAO Rapport sur les pêches et l’aquaculture n° 1405. Bridgetown.

pêche. Si le prix des appareils individuels semble se situer entre 300 et 500 USD<sup>28</sup>, les pays peuvent envisager de les introduire progressivement auprès des pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP.

- (iii) *L'utilisation d'une plateforme numérique de surveillance par la Dominique*<sup>28</sup> – la Dominique a développé une application mobile personnalisée destinée à être utilisée par ses pêcheurs, qui a amélioré l'efficacité de la saisie de données économiques ainsi que sur les captures et l'effort de pêche. L'utilisation de cette application mobile s'est, jusqu'à présent, faite sur une base volontaire, et dépend donc de la réactivité et de l'honnêteté des pêcheurs. Un développement supplémentaire du système devrait toutefois tenir compte de ces biais potentiels.
- (iv) *Le recours à une solution technologique d'alerte précoce et de réponse d'urgence à destination des pêcheries (FEWER)*<sup>28,29</sup> – dans le cadre de l'amélioration de la sécurité en mer, de la planification des secours et de la préparation à l'adaptation aux risques accrus dus aux effets des changements climatiques, le CRFM a développé FEWER, en collaboration avec l'UWI. Son objectif était de faciliter la communication entre les pêcheurs, ainsi qu'avec les organismes concernés par les services d'urgence et d'alerte précoce. De nombreux pêcheurs des Caraïbes orientales ont bénéficié d'une formation à l'utilisation de FEWER, et savent donc utiliser les outils informatiques. Les partenaires du CRFM et de l'UWI reconnaissent la possibilité d'y inclure un outil destiné à assurer la communication, par les pêcheurs, de données relatives à leurs opérations de pêche. Cette possibilité offre un potentiel pour une autre solution bon marché disponible pour le SCI/MC et sa sous-composante, l'AFAD-SCI/MC. Elle sera toutefois aussi susceptible de devoir résoudre certains biais similaires à ceux de l'application mobile utilisée par la Dominique.
- (v) *L'utilisation d'outils numériques pour la surveillance indépendante de la pêche* – compte tenu des inquiétudes soulevées à l'échelle mondiale concernant les effets des DCP (dérivants et ancrés) sur la santé des océans et des écosystèmes, les scientifiques des ORGP thonières travaillent de concert pour améliorer l'application du balisage électronique (télémétrie acoustique) pour étudier le comportement social et nyctéméral des poissons. Les scientifiques peuvent ainsi répondre aux questions concernant la capturabilité des thonidés en association avec les DCP, les préférences en matière d'environnement<sup>30,31</sup> (voir également la note 28), etc. Des balises échosondeurs attachées aux DCP et reliées par satellite sont par ailleurs utilisées pour faciliter la collecte à distance d'informations indépendantes des pêches sur l'évolution de la biomasse de poissons associés aux DCP, le taux de colonisation des DCP, la capacité des DCP à jouer le rôle de «piège écologique»<sup>31,32</sup>, etc. Les balises dotées d'échosondeurs ou de caméras, ainsi que l'application de l'intelligence artificielle, sont un autre domaine de développement des sciences relatives aux DCP (voir note 28). Les technologies continuent d'évoluer, et sont coûteuses. Par conséquent, la meilleure solution concernant l'application anticipée de ces technologies à la pêche sur DACP dans les pays de la COPACO consiste peut-être à conclure des accords de coopération

---

<sup>28</sup> FEWER était une initiative de la composante relative aux pêches du volet régional du Programme pilote pour la résilience climatique (PPRC). Le CRFM était l'organisme pilote chargé de la coordination de la composante du PPRC relative aux pêches.

<sup>29</sup> CRFM. 2018. Final Technical Report: Fisheries Early Warning and Emergency Response (FEWER). Document technique et consultatif du CRFM n° 2018/04. 44 p.

<sup>30</sup> ICCAT (2017) Rapport du Président de la 1<sup>re</sup> réunion du Groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières (19-21 avril 2017, Madrid, Espagne).

<sup>31</sup> ICCAT (2019) Groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières. Deuxième réunion. ICCAT: Madrid. 38 p.

interinstitutionnelle. Par exemple, l'accord de coopération formel entre l'ICCAT et la COPACO facilite la création d'un réseau scientifique nécessaire au nom de la rentabilité.

Exemple 2 – Outils au service de l'analyse des objectifs multiples et de l'approche écosystémique de la gestion halieutique, avec incorporation optimisée des connaissances écologiques locales et traditionnelles, et applicables en l'absence de données

Les pêcheurs et communautés de pêche possèdent une mine de connaissances écologiques locales et traditionnelles qui peuvent être acquises à moindre coût. Leur compréhension approfondie et sensée des problèmes leur permet souvent de trouver des solutions logiques et pratiques en matière de gestion, ce qui peut s'avérer très utile, en particulier dans les cas où il n'existe qu'un nombre limité de données scientifiques. À cet égard, il est utile de rappeler les efforts du CRFM visant à développer un jeu de données probantes intégrant des informations sur les objectifs multiples et variés en matière de gestion des pêches en vue de générer des conseils sur l'approche écosystémique de la gestion halieutique, en appliquant une analyse multicritères et une évaluation des risques écologiques provoqués par les effets de la pêche (ERAEF), respectivement à l'exocet des Caraïbes orientales et aux grands pélagiques. Dans le cas des thonidés et espèces apparentées grands migrateurs, ces exemples montrent la valeur que revêt l'appui fourni par les OCRP/ORGP pour traiter efficacement des préoccupations conjointes sur les plans scientifique et de la gestion.

1) L'outil d'analyse multicritère a été appliqué parallèlement à un outil de traitement hiérarchique analytique pour la pêche à l'exocet dans les Caraïbes orientales<sup>32</sup>. Cette approche permet aux parties prenantes de tenir compte simultanément de toute la gamme d'objectifs de gestion des pêcheries (sociaux, économiques, biologiques, écologiques) et de les classer par ordre de priorité. Cette méthode permet également d'identifier et de noter les indicateurs adaptés (à partir de la qualité des données) afin de mesurer les différents objectifs, ce qui permettra d'éclairer et de prioriser les efforts en matière de recherche et de collecte de données. Ce point est particulièrement important, puisqu'il pousse les parties prenantes à suggérer le meilleur équilibre logique entre les objectifs et à apprécier les besoins en matière de données et d'informations. Le processus part de l'hypothèse que les parties prenantes comprennent bien les défis en jeu, ce qui réaffirme la valeur du dialogue entre les parties prenantes. L'analyse multicritère est de plus en plus utilisée dans la gestion durable des ressources, puisqu'elle fournit un cadre pour traiter d'un ensemble multiple d'objectifs contradictoires dans des situations de risque et d'incertitude, et pour tenir compte des nombreuses solutions décisionnelles pour étayer les pratiques en matière de gestion.

2) L'ERAEF a été envisagée pour développer une approche écosystémique de la gestion de la pêche aux grands pélagiques dans les Caraïbes orientales<sup>33</sup>. L'ERAEF fournit un cadre hiérarchique fondé sur le principe de précaution pour évaluer la vulnérabilité non seulement de l'espèce cible d'une pêcherie, mais aussi les risques pour les espèces non ciblées de la pression exercée par la pêche. Elle se fonde sur des données et informations biologiques, écologiques et environnementales, et favorise la réalisation d'analyses qualitatives et quantitatives en fonction

---

<sup>32</sup> Ferrier, E., Singh-Renton, S. et Campbell, B. (2014) «Integrating multiple objectives in fisheries management: A case study application for Eastern Caribbean flyingfish». In P. McConney, R. Medeiros et M. Pena (dir.), *Enhancing Stewardship in Small-Scale Fisheries: Practices and Perspectives* (p. 65-72). Université des Antilles, Campus de Cave Hill, Barbade. Rapport technique n° 73 du CERMES.

<sup>33</sup> Proudfoot, M. et Singh-Renton, S. (2012) «Exploring the use of an ecological risk assessment tool for management of the large pelagic fishery in the Eastern Caribbean». In *CRFM Research Paper Collection* (Volume 6, p 75-105). CRFM.

de la qualité des données. L'ICCAT a appliqué l'ERAEF, en particulier dans des situations où il n'existait que peu de données concernant plusieurs espèces de requins dans l'Atlantique<sup>34</sup>, et les résultats ont permis d'étayer ses recommandations en matière de gestion des requins en l'absence de données et d'autres espèces de prises accessoires des pêcheries sous son mandat (recommandations 15-06 et 21-09, voir note 16).

### Exemple 3 – Mise à disposition de plateformes pour l'apprentissage et le partage d'expériences entre SNP, pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP et OCRP

Le projet MAGDELESA de la FAO, financé par l'UE, a facilité la réalisation d'un grand projet de recherche visant à soutenir le développement et la gestion durables de la pêche sur DACP, dans le but de reconnaître les avantages sociaux et économiques potentiels, et de favoriser l'expansion rapide des activités observées à ce moment-là. Les efforts de recherche portaient sur les modèles et les performances des DACP sur les plans du rassemblement des espèces et des stratégies de pêche autour des DACP. Les réunions d'OCRP servaient à faciliter l'échange d'informations entre pays (voir la note 10).

Le projet CARIFICO du CRFM, financé par le JICA, a facilité l'introduction et le partage de pratiques pour renforcer les accords de cogestion de la pêche sur DACP<sup>35,36</sup>. Les pays ayant participé au projet CARIFICO ont enregistré une ou plusieurs des améliorations suivantes en matière de cogestion de la pêche sur DACP: organisation des pêcheurs dans un groupe formel, amélioration des rapports entre les pêcheurs et les SNP et, par conséquent, amélioration de la disposition des pêcheurs à partager des informations et à contribuer positivement à un système de suivi amélioré de la pêche sur DACP.

En République dominicaine, le Conseil dominicain pour la pêche et l'aquaculture a parrainé un projet pilote en 2022 destiné aux pêcheurs appartenant à la coopérative agricole Las Galeras (C. Then, communication personnelle, 8 juillet 2023). Les pêcheurs ont également contribué en réalisant un investissement initial. Le projet pilote a pu lever 18 000,00 USD, qui ont servi à acheter et installer six (6) DACP. Depuis le lancement de ce projet, deux DACP ont été perdus à cause des intempéries. Toutefois, le projet pilote a mis à disposition une plateforme importante favorisant la coopération des pêcheurs et l'apprentissage partagé, tout en contribuant à l'amélioration des moyens de subsistance des pêcheurs concernés. Le gouvernement recherche des ressources supplémentaires pour reproduire le modèle de Las Galeras dans d'autres communautés de pêche, tout en améliorant la réglementation des opérations de pêche sur DACP.

Plusieurs informateurs et informatrices clés consultés en vue de la rédaction du présent volume ont souligné le rôle important de soutien et de coopération joué par les groupes de pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP. La coopération s'est largement concentrée sur la fabrication et la mise à l'eau des DACP, ce qui ouvre la voie au développement de la coopération des parties prenantes concernées par la pêche sur DACP en vue de la gestion, notamment en favorisant l'appui à la collecte de données et la participation active aux discussions relatives à la science et à la gestion. De plus, des ateliers conjoints entre OCRP et des activités de groupes de travail ont facilité et continuent de faciliter le partage d'informations et de connaissances pour un

---

<sup>34</sup> ICCAT (2012) Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques. ICCAT: Madrid. 301 p.

<sup>35</sup> CRFM, 2017. Report of the CRFM / CARIFICO Seminar: Strengthening Fisheries Co-management in the Region. Document technique et consultatif du CRFM n° 2017/4. 68 p.

<sup>36</sup> Tamura, M., Ishida, M., Sidman, C., Montes, N. et Lorenzen, K. (2018) Facilitating co-managed fisheries in the Caribbean region: Good practices and guidance from the CARIFICO experience. Florida Sea Grant Program et Japan International Cooperation Agency. URL: <https://repository.library.noaa.gov/view/noaa/39896>

apprentissage adaptatif, y compris les bonnes pratiques en matière de recherche et de statistiques.

**En résumé: un jeu de données probantes solide, géré et utilisé de manière transparente**

- Chaque SNP doit établir un SCI/MC actif et assurer l'examen constant de son processus de gouvernance, qui passe par l'analyse à la fois de la prise de décision et de la mise en œuvre.
- La force du SCI/MC du SNP et de sa sous-composante, l'AFAD-SCI/MC, détermine le jeu de données appuyant la prise de décisions éclairées à l'échelle nationale en matière politique et de gestion de la pêche sur DACP, et, à son tour, la prise de décisions plus éclairées à l'échelle régionale/internationale (Figures 5 et 6).
- Le SCI/MC doit œuvrer pour optimiser les accords de cogestion et le dialogue entre parties prenantes, afin d'assurer une représentation/participation équitable et inclusive.
- Le SCI/MC, qui doit englober un AFAD-SCI/MC, doit, autant que possible, faire appel à des technologies nouvelles et rentables.
- Afin de développer et de renforcer l'application d'une approche écosystémique de la gestion halieutique et le principe de précaution, et de prévoir les situations dans lesquelles il n'existe qu'un nombre limité de données, le SCI/MC et l'AFAD-SCI/MC doivent envisager de faire appel à des méthodes d'évaluation qui facilitent la prise en compte simultanée de nombreux objectifs et qui peuvent s'appuyer sur des données et informations à la fois qualitatives et quantitatives.
- Le SCI/MC, qui doit englober un AFAD-SCI/MC, doit exploiter les mécanismes de coopération interministériels et interinstitutionnels pour accéder aux ressources et expertises supplémentaires nécessaires à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience.
- Le SCI/MC, qui doit englober un AFAD-SCI/MC, doit contribuer régulièrement à tous les autres cycles de gestion, au moins une fois par an, et contribue à leur réussite (Figure 5).
- Les autres cycles de gestion du processus de gouvernance doivent avoir accès aux connaissances, compétences et ressources qui aideront à stimuler les performances du SCI/MC (et sa sous-composante, l'AFAD-SCI/MC), et doivent donc fournir un appui complémentaire au SCI/MC.

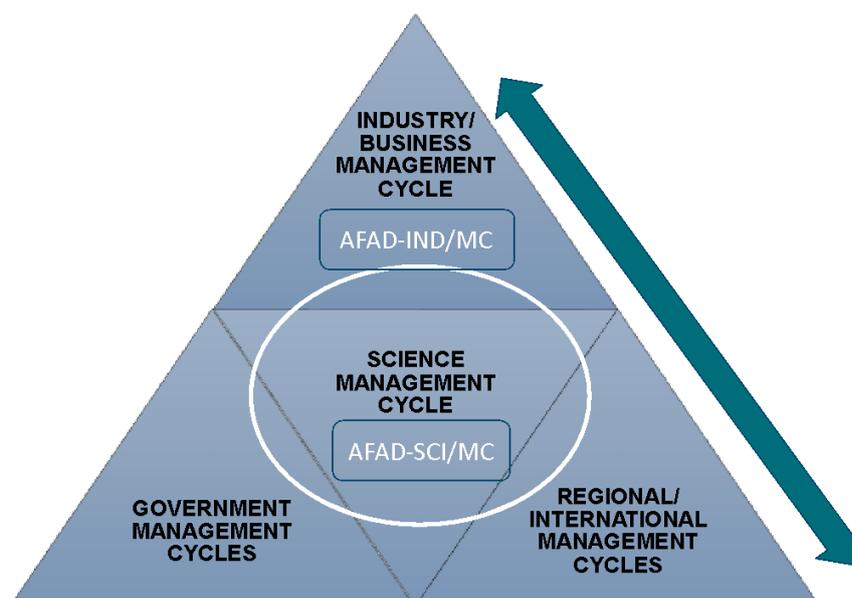


Figure 5. Éléments fondamentaux du cadre de gouvernance de la pêche – les questions relatives à la pêche sur DACP doivent figurer à l’ordre du jour de tous les cycles de gestion, le SCI/MC jouant un rôle important et fondamental dans tous les cas.

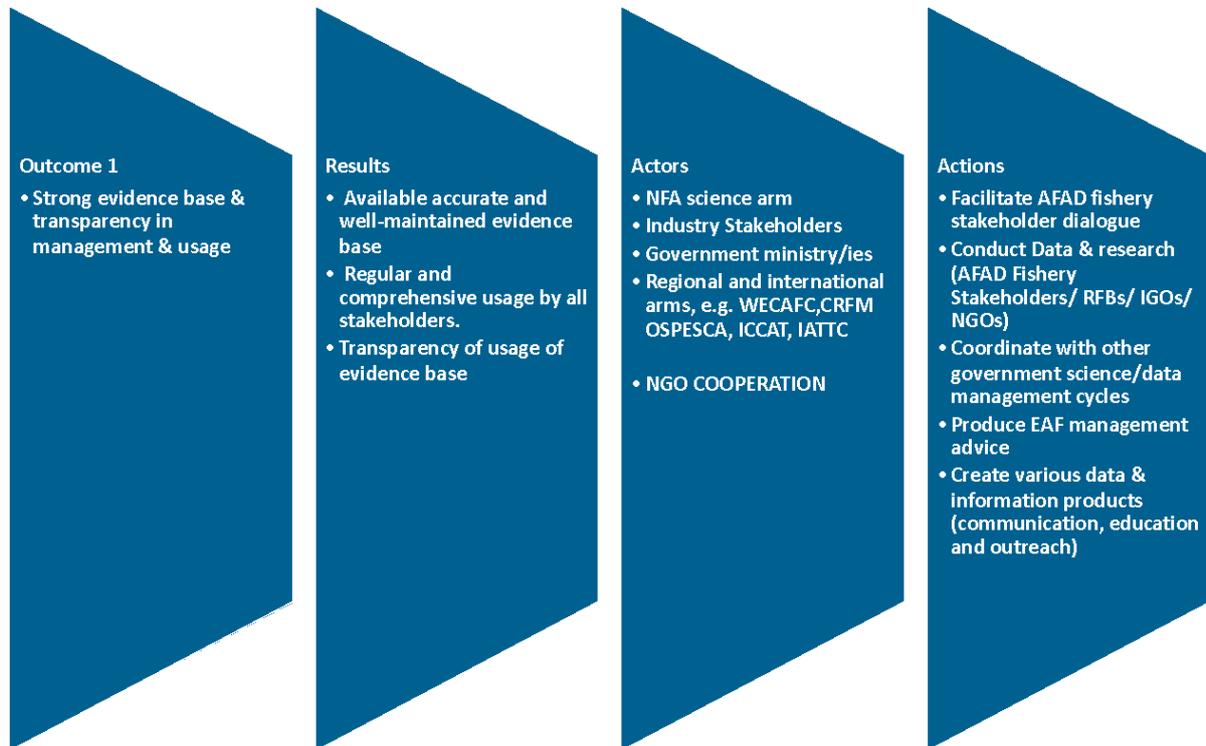


Figure 6. Présentation du cycle de gestion (du processus de gouvernance) scientifique, montrant: i) l’énoncé de résultat relatif aux éléments de gouvernance; ii) les résultats minimaux nécessaires pour atteindre le résultat relatif aux éléments de gouvernance; iii) les acteurs responsables; iv) les mesures/processus de gouvernance recommandés

### **3.2 RESULTAT 2 RELATIF AUX ELEMENTS DE GOUVERNANCE: UN DIALOGUE TRANSPARENT ET INCLUSIF AVEC LES PARTIES PRENANTES – LE CYCLE DE GESTION (DU PROCESSUS DE GOUVERNANCE) SECTORIEL/COMMERCIAL RELATIF AUX PECHEES (IND/MC) ET LE CYCLE DE GESTION (DU PROCESSUS DE GOUVERNANCE) SECTORIEL/COMMERCIAL RELATIF A LA PECHE SUR DACP (AFAD-IND/MC)**

#### **3.2.1 Résultats minimaux nécessaires pour mesurer la réalisation du résultat 2 relatif aux éléments de gouvernance**

- I. Un groupe consultatif de parties prenantes du secteur des pêches organisé, informé et actif, et des groupes consultatifs de parties prenantes des sous-secteurs, p. ex., groupe consultatif de parties prenantes du secteur de la pêche sur DACP;
- II. Un processus de résolution des conflits efficace pour le groupe consultatif de parties prenantes du secteur de la pêche sur DACP;
- III. Un mode de coopération formel et régulier établi avec le SNP et le gouvernement, au travers des cycles de gestion scientifique et gouvernemental;
- IV. Une contribution efficace et efficiente au jeu de données probantes et son exploitation à des fins décisionnelles;
- V. Un accès aux informations assurant la responsabilité et la justification pleines et entières des décisions en matière de politiques sectorielles et de gestion.

#### **3.2.2 Acteurs principaux, rôles et responsabilités – le SNP, le groupe consultatif de parties prenantes du secteur des pêches (IND STAG) et le groupe consultatif de parties prenantes du secteur de la pêche sur DACP (AFAD-IND STAG)**

##### *3.2.2.1 Le SNP*

Toutes les parties prenantes doivent veiller à être représentées et à participer de manière efficace à tous les cycles de gestion. Cette section fournit des orientations spécifiques aux parties prenantes du secteur. Celles-ci ont besoin de s'organiser et d'être informées pour assurer une coopération fructueuse avec le SNP et les autres acteurs exerçant une influence sur les décisions politiques et en matière de gestion. En présence d'une organisation nationale de pêcheurs ou d'une institution similaire, celle-ci peut jouer le rôle de groupe consultatif de parties prenantes du secteur des pêches (IND STAG). Lorsqu'un comité ou un conseil consultatif des pêches (CCP) a été créé en appui au cycle de gestion gouvernemental (voir la section 3.3), le SNP doit travailler en étroite collaboration avec cet organe et avec l'IND STAG, en vue de prévoir et de mettre en œuvre des activités de dialogue entre parties prenantes alignées sur les travaux et les calendriers de travail des cycles de gestion scientifique et gouvernemental.

##### *3.2.2.2 Le groupe consultatif de parties prenantes du secteur des pêches (IND STAG)*

Caractéristiques de l'IND STAG:

Pour garantir une représentation large et éviter les conflits pouvant naître d'une sous-représentation, les membres de l'IND STAG doivent représenter tous les sous-secteurs de la pêche (sous-groupes de l'IND STAG), les coopératives de pêche et autres organes similaires, ainsi que le SNP.

Afin d'exercer une véritable influence sur les changements et les performances des politiques et de la gestion, l'IND STAG doit prendre les mesures suivantes.

- (i) L'IND STAG doit mettre en place les règles et mécanismes relatifs au *cycle de gestion (du processus de gouvernance) sectoriel/commercial (IND/MC)*. Le temps nécessaire pour compléter un cycle de gestion doit être aligné sur les cycles de gestion des processus de gouvernance alliés. Tout comme pour ces autres cycles de gestion, les activités doivent se dérouler en plusieurs étapes: planification; mise en œuvre, qui englobe la collecte et l'analyse de données visant à justifier l'identification des problématiques, l'organisation de réunions décisionnelles et la participation aux cycles de gestion scientifique et gouvernemental; élaboration de rapports/communication d'observations à l'IND STAG et à ses membres (STAG relatifs aux sous-secteurs); examen et évaluation du processus de gouvernance, et mise en œuvre d'améliorations en vue du cycle de gestion suivant.
- (ii) L'IND STAG doit être dirigé par une équipe possédant des compétences solides en matière de gestion des réunions afin de mobiliser les membres en vue de leur participation, d'assurer la recherche de consensus et de résoudre les éventuels litiges, ainsi qu'en matière de négociation, afin d'assurer la représentation des positions de l'IND STAG dans les autres cycles de gestion.
- (iii) L'IND STAG et son IND/MC doivent exploiter les plateformes virtuelles de réunion, le cas échéant, afin d'assurer une participation aussi large que possible aux réunions, tout en garantissant une participation équitable et inclusive.
- (iv) L'IND STAG et son IND/MC doivent définir les contributions importantes qu'ils peuvent apporter au SCI/MC. Outre l'IND STAG, d'autres services du gouvernement, ainsi que des parties prenantes jouant un rôle de deuxième plan, telles que les ONG, recueillent généralement des données ayant un intérêt pour la gestion des pêches. Il est vivement recommandé de mettre en place des mécanismes formels de collaboration et de partage de données entre les parties prenantes principales et celles qui jouent un rôle de deuxième plan, afin d'améliorer le jeu de données probantes du SCI/MC et d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières limitées.
- (v) Pour le cas spécifique de la pêche sur DACP, le groupe consultatif de parties prenantes du secteur de la pêche sur DACP (AFAD-IND STAG) doit également mettre en place un AFAD-IND/MC pour orienter ses activités visant à identifier, planifier, analyser, discuter et documenter les activités d'intérêt et les sujets de préoccupation de manière régulière. Les décisions et recommandations de l'AFAD-IND/MC peuvent être documentées et soumises immédiatement à l'IND/MC général, au SCI/MC par le biais de l'IND/MC général, ou aux cycles de gestion gouvernemental et régional/international par le biais du SCI/MC.

### 3.2.2.3 *Le groupe consultatif de parties prenantes du secteur de la pêche sur DACP (AFAD-IND STAG)*

#### Organiser les activités de l'AFAD-IND STAG

Les pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP sont encouragés à s'organiser sous forme de sous-groupe d'un groupe communautaire/de pêcheurs ou d'un(e) groupe/organisation national(e) de pêcheurs, c'est-à-dire sous forme de sous-groupe de l'IND-STAG mentionné dans la section précédente. Comme indiqué plus haut, l'AFAD-IND STAG doit organiser ses activités de la même manière que les autres cycles de gestion, c'est-à-dire en créant un AFAD-IND/MC.

Dans la mesure du possible, les activités de l'AFAD-IND/MC doivent se dérouler selon les étapes suivantes:

- (i) Identification de la problématique et planification;
- (ii) Mise en œuvre, incluant la collecte et le traitement de données pour justifier l'adoption de positions et la formulation de recommandations;

- (iii) Organisation de réunions pour présenter et discuter des analyses et conclusions et prendre des décisions;
- (iv) Participation aux cycles de gestion scientifique et gouvernemental alliés (voir les sections 3.1, 3.3 et 3.4);
- (v) Élaboration de rapports/communication d'observations aux membres de l'AFAD-IND STAG;
- (vi) Examen et évaluation du processus de gouvernance (à la fois pour la prise de décision et la mise en œuvre), et mise en œuvre d'améliorations en vue du cycle de gestion suivant.

L'AFAD-IND STAG doit choisir avec soin son ou sa dirigeant-e, idéalement dans le cadre d'un processus électoral formel et transparent là où cette pratique est socialement acceptable. Cette personne doit:

- (i) Être neutre sur un plan politique;
- (ii) Être en mesure de participer régulièrement aux réunions;
- (iii) Être en mesure de comprendre et d'expliquer clairement les problématiques;
- (iv) Être en mesure d'encourager une adhésion et une participation larges et représentatives;
- (v) Être en mesure de comprendre et de représenter les préoccupations de toutes les parties prenantes (équité et inclusivité);
- (vi) Avoir des compétences en négociation et être en mesure d'atteindre un consensus et de gérer la résolution des conflits, tout en demeurant fidèle aux positions convenues de l'AFAD-IND STAG sur les différentes problématiques;
- (vii) Être en mesure de prendre le temps de suivre l'évolution des questions sociales et économiques relatives à la gestion des pêches au sens large, qui constituent généralement une priorité pour ce groupe, mais aussi des questions environnementales et de conservation, y compris les normes et attentes régionales et internationales en matière de gestion durable de la pêche sur DACP.

#### Compétences requises

L'AFAD-IND STAG et son AFAD-IND/MC bénéficieront idéalement du soutien de personnes-ressources ou de spécialistes (issus de la communauté ou de familles de pêcheurs, si possible) dotés de compétences et d'une expertise dans les domaines suivants. La liste suivante doit être considérée comme un ensemble de compétences de base.

- (i) Administration et gestion du groupe (gestion des membres, des fonds et des réunions, communication et élaboration de rapports).
- (ii) Développements sur les plans social et économique – pour traiter de la prise en compte effective des besoins et des intérêts des pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP dans la protection sociale nationale et la planification et le développement économiques.
- (iii) Statistiques et recherche scientifique – pour traiter des questions relatives aux changements climatiques, à l'économie bleue, à la conservation, à la recherche en matière de DACP, aux contributions de la communauté de pêche en matière de données.
- (iv) Gestion/cogestion des résultats. Ceci peut supposer plusieurs fonctions, dont les principales sont listées ci-dessous.
  - o Gérer la documentation en vue de réunions et autres activités et à leur propos, p. ex., les contributions (rapports) de l'AFAD-IND STAG au processus local/national de gestion de la pêche au sens large, les retours d'information à l'AFAD-IND STAG sur les résultats obtenus jusqu'à présent concernant les objectifs de gestion de la pêche sur DACP, l'élaboration de recommandations de mesures, de décisions de gestion et de résultats.

- Identifier les étapes du processus de gouvernance de la pêche au sens large, et garantir par conséquent une représentation organisée et éclairée tout en assurant le respect des protocoles acceptables de communication et d'élaboration de rapports. Le processus se déroule souvent en plusieurs étapes, ce qui doit être pris en compte; par exemple, pour le département français de la Martinique, le groupe de pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP doit s'organiser pour assurer la représentation de ses problématiques à l'échelle nationale, régionale et de l'UE (Figure 7).

- (v) Connaissance des fonctions des coopératives locales/communautaires/nationales de pêcheurs – afin de traiter les contributions qui pourraient être requises des coopératives, par exemple gestion des frais d'utilisation des DACP, gestion des matériaux des DACP, commande collective de fournitures, etc.

L'AFAD-IND STAG et son AFAD-IND/MC doivent exploiter les relations familiales et communautaires le cas échéant. Les femmes et les jeunes de la communauté détiennent souvent d'importantes compétences qui viennent compléter celles des membres de l'AFAD-IND STAG, p. ex., organisation, documentation, gestion d'entreprise, informatique, analyse de données, gestion des informations, etc. Toutes les ressources humaines disponibles peuvent ainsi être utilisées de manière efficace par l'AFAD-IND STAG et l'AFAD-IND/MC.

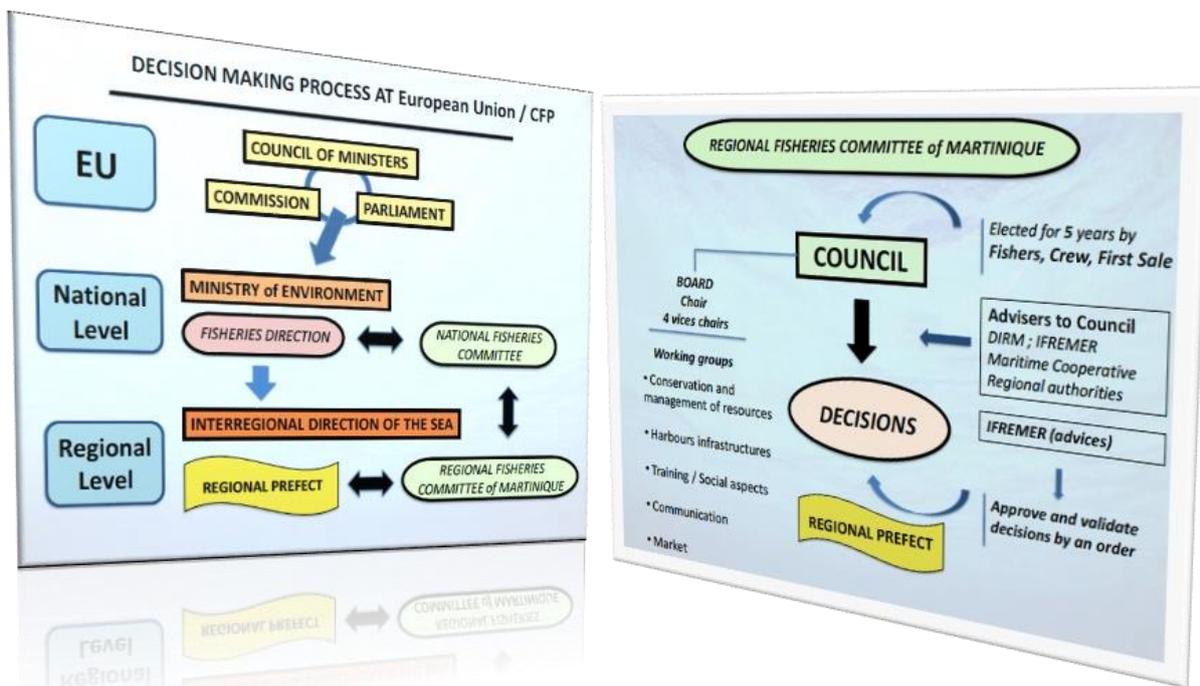


Figure 7. Niveaux de gestion du secteur des pêches/prise de décision pour la Martinique (tiré de CRFM, 2013 – Présentation du rapport sur la Martinique)

### 3.2.3 Exemples de bonnes pratiques

#### Exemple 1 – Amélioration de l'organisation et de la compréhension par les communautés pratiquant la pêche sur DACP en matière de coopération et de cogestion

- (i) *Expérience des projets MAGDELESA et CARIFICO* – ces projets ont favorisé une collaboration étroite entre les spécialistes techniques du projet, le personnel du SNP

et les communautés de pêche concernées par le développement et les performances de la pêche sur DACP. Les gestionnaires de projet et spécialistes techniques ont travaillé avec le personnel du SNP et les pêcheurs sur la conception, la fabrication, la mise à l'eau des DACP et les essais de pêche. Dans le cadre de CARIFICO, le processus a encouragé les pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP à travailler en groupe sur les activités du projet. Le projet CARIFICO a par ailleurs facilité les échanges entre pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP des différents pays participants. Ces pêcheurs ont pu, grâce à cela, mieux comprendre différentes problématiques liées à la pêche sur DACP, de même que les avantages de la cogestion des pêches.

Grâce à cette approche, les pays participant au projet CARIFICO ont signalé plusieurs victoires (voir note 36) en matière de coopération des pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP avec les activités des SNP, par exemple: meilleure disposition des pêcheurs à partager des informations et à contribuer aux activités de collecte de données; participation accrue des pêcheurs aux réunions; création de groupes de pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP; appui des pêcheurs aux projets de réglementations relatives à la pêche sur DACP; accord sur la conception des DACP, leur mise à l'eau et les règles en matière de pêche (Photo 1). Dans certains cas, les pays ont même noté que les pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP avaient volontairement adapté leurs stratégies de pêche pour améliorer les performances de pêche et leur manipulation des poissons pour améliorer les ventes.

Afin de poursuivre les efforts en vue du développement futur d'une cogestion réussie de ces pêcheries, les pays ont signalé le besoin d'assurer: le développement d'un respect mutuel pour les rôles joués par les SNP et les groupes de pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP; le partage d'informations en vue d'optimiser la responsabilité partagée en matière de gestion des pêches; un soutien continu aux groupes de pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP en vue de renforcer leurs capacités de cogestion; une utilisation optimale des savoirs locaux en vue de créer le jeu de données probantes nécessaire à des fins décisionnelles; l'amélioration de la diffusion des informations auprès des pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP et de la responsabilité en matière de gestion des pêcheries.



Photo 1. Groupe de pêcheurs de la Grenade travaillant ensemble à la conception et à la fabrication de DACP (tiré de CRFM, 2013 – Présentation du rapport sur la Grenade)

- (ii) *Expérience du projet Florida Sea Grant du CRFM/du SNP/de l'Université de Floride (voir note 6) – ce projet a étudié les modalités de gouvernance des DACP*

privés et publics afin de définir des solutions adaptées pour garantir la durabilité des opérations, ainsi que les accords de cogestion pour optimiser les fonctions des différentes parties prenantes, les captures et les profits. Il a permis de développer une relation de travail étroite et quotidienne entre gestionnaires des pêches, scientifiques et pêcheurs. En ce qui concerne la collaboration des pêcheurs, ceux-ci ont réagi de manière positive aux recommandations fondées sur des données, aux discussions et décisions axées sur un consensus et à une forme non réglementaire de cogestion. Les scientifiques du projet ont aussi utilisé des méthodes de présentation simples pour illustrer leurs recherches, s'aidant de couleurs et d'icônes et symboles connus (Figure 8). Les scientifiques ont aussi pris contact avec les pêcheurs et organisé des discussions dans des lieux pratiques et confortables pour ces derniers (Photo 2).

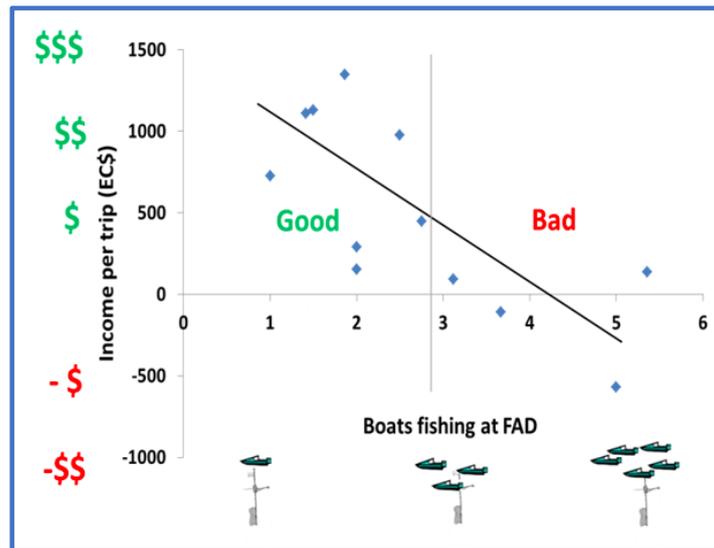


Figure 8. Exemple d'illustration graphique simple et efficace, préparée pour communiquer un message important aux pêcheurs (tiré de Sidman *et al.*, 2014)



Photo 2. Discussion scientifique dans des lieux pratiques et confortables pour les pêcheurs (tiré de Sidman *et al.*, 2014)

Exemple 2 – Élargir les connaissances et l’expertise des organisations nationales de pêcheurs et du Réseau des organisations de pêcheurs des Caraïbes

Le Réseau des organisations de pêcheurs des Caraïbes (CNFO)<sup>37</sup>, créé par une initiative dirigée par le CRFM en 2004, et lancé officiellement en 2009, est devenu un représentant très fort et puissant des pêcheurs primaires des Caraïbes. Il est composé des organisations nationales de pêcheurs (ONP), dont un grand nombre sont devenues actives au sein de leurs pays respectifs. Les statuts solides du CNFO et de plusieurs de ses membres sont le fruit d’un effort soutenu visant à renforcer la capacité des pêcheurs à gérer leurs organisations, améliorer leurs connaissances sur l’environnement global de gestion des pêcheries, et améliorer leurs compétences en matière de communication et de plaidoyer.

Au fil des ans, le CNFO et les représentants de ses membres ont eu l’occasion d’améliorer leurs connaissances sur les forums régionaux et internationaux concernés par la gestion des pêches, ainsi que sur les problématiques principales. Cela leur a permis de jouer un rôle consultatif plus important en matière de politique et de gestion au fil du temps. Le CNFO bénéficie du statut d’observateur officiel des réunions du CRFM et a présenté des positions sur certaines questions régionales et internationales clés, telles que la Politique commune de la pêche de la CARICOM et l’élaboration des Directives sur la pêche artisanale de la FAO<sup>38</sup>. Le site Internet du CNFO sert de plateforme active d’accès aux informations et de communication (Photo 3).

Les groupes et organisations de pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP doivent collaborer avec leurs ONP respectives en vue d’un soutien supplémentaire et expérimenté dans le traitement des cycles de gestion gouvernementaux pertinents. De même, il est dans l’intérêt de ces groupes de soulever, par le biais de leurs ONP respectives, des questions pertinentes à l’attention du CNFO, en particulier lorsqu’une position coordonnée à l’échelle régionale est souhaitable pour préserver les intérêts du secteur.



<sup>37</sup> <https://cnfo.fish/>

<sup>38</sup> FAO (2015) Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l’éradication de la pauvreté. FAO: Rome. <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=I4356FR>

Photo 3. Exemples de produits du CNFO disponibles sur son site Internet: une newsletter récente (à gauche) et une fiche de référence rapide sur les Directives sur la pêche artisanale (à droite) (tiré de [www.cnfo.fish](http://www.cnfo.fish))

***En résumé: un dialogue transparent et inclusif avec les parties prenantes***

- *Une participation formelle et inclusive et des mécanismes de dialogue pour chaque groupe de parties prenantes au sein de chaque cycle de gestion sont essentiels pour garantir l'équité et l'inclusivité de la prise de décision.*
- *Les groupes/organes du secteur et des sous-secteurs des pêches doivent s'organiser et s'informer pour garantir un dialogue et une participation efficaces aux cycles de gestion du processus de gouvernance d'autres pêcheries.*
- *Au niveau du sous-secteur des DACP, un groupe de parties prenantes de la pêche sur DACP doit être établi, organisé et informé, afin d'assurer la représentation de l'AFAD-IND STAG et de l'AFAD-IND/MC dans chaque cycle de gestion (Figure 9).*
- *L'AFAD-IND STAG et son AFAD-IND/MC doivent avoir accès à un ensemble d'expertises pour garantir: l'élaboration de positions bien informées et équitables tenant compte de tous les besoins, intérêts, difficultés et opportunités; les mécanismes efficaces de gestion des conflits et de recherche de consensus; une gestion effective pour obtenir les résultats souhaités.*
- *Des relations formelles et régulières entre les cycles de gestion faciliteront les accords de partenariat pour une utilisation efficiente et efficace de l'ensemble de la base de connaissances, des compétences et des ressources disponibles à des fins de gestion du secteur et des ressources.*
- *Les groupes de parties prenantes du secteur doivent aussi tenir compte autant que possible de l'expertise et des ressources disponibles au sein de leur communauté locale, et faire appel aux services des femmes et des jeunes le cas échéant.*
- *Pour être optimaux, les échanges entre cycles de gestion nécessitent une planification et une mise en œuvre cycliques coordonnées, soutenues par des protocoles convenus de communication et d'élaboration de rapports.*

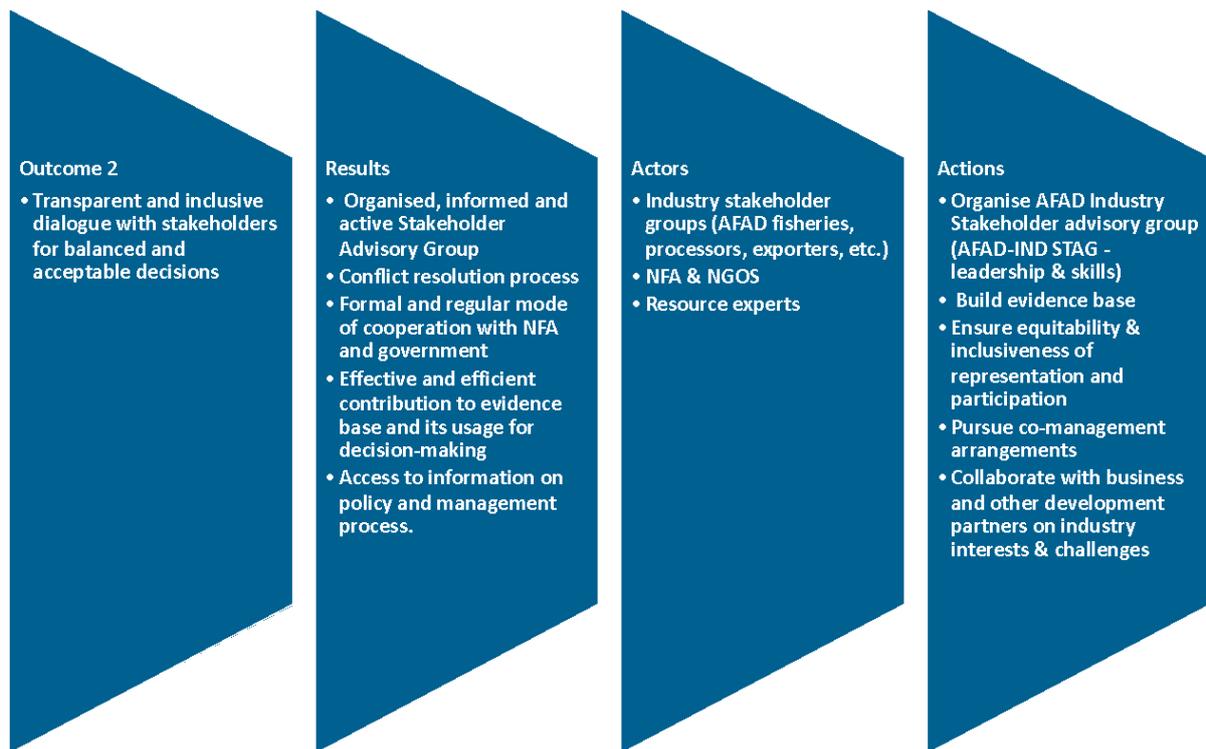


Figure 9. Présentation du cycle de gestion (du processus de gouvernance) sectoriel, montrant: i) l'énoncé de résultat relatif aux éléments de gouvernance; ii) les résultats minimaux nécessaires pour atteindre le résultat relatif aux éléments de gouvernance; iii) les acteurs responsables; iv) les mesures/processus recommandés

### **3.3 RESULTAT 3 RELATIF AUX ELEMENTS DE GOUVERNANCE: UN MECANISME D'ENGAGEMENT DES POUVOIRS PUBLICS POUR UNE ADAPTATION DES POLITIQUES FONDEE SUR DES DONNEES – LE CYCLE DE GESTION (DU PROCESSUS DE GOUVERNANCE) GOUVERNEMENTAL (MIN-GOV/MC)**

#### **3.3.1 Résultats minimaux nécessaires pour mesurer la réalisation du résultat 3 relatif aux éléments de gouvernance**

- I. Un processus décisionnel fondé sur les données et axé sur le consensus.
- II. Un processus décisionnel transparent et redevable.
- III. Des décisions efficaces, avec une attention particulière portée à l'équité et à l'inclusivité.
- IV. Des décisions en matière politique et de gestion éclairées et opportunes, tenant compte du principe de précaution et d'équilibre dans la prise en compte de besoins opposés.

#### **3.3.2 Acteurs principaux, rôles et responsabilités – le SNP et le ministère responsable de la gestion des pêches**

##### *3.3.2.1 Le SNP*

Le SCI/MC du SNP prévoit les rôles et responsabilités suivants qui assurent la liaison entre le SCI/MC et le MIN-GOV/MC:

- (i) Préparer un ensemble de produits d'information et de connaissances destinés à différents publics dans le but de présenter des arguments solides pour appuyer les besoins et intérêts spéciaux du secteur de la pêche et de ses sous-secteurs, tel que celui de la pêche sur DACP, qui reflètent un équilibre entre les multiples objectifs de gestion halieutique.
- (ii) Exploiter pleinement les règles et mécanismes du ministère responsable afin de présenter des données probantes rapidement et sous un format adapté et facile, qui permette d'éclairer les plans et décisions en matière de politique et de gestion du secteur des pêches. Ceux-ci peuvent prendre en compte et respecter des voies de communication et d'information, ainsi que des calendriers de mise en œuvre, spécifiques.
- (iii) Émettre des recommandations relatives aux décisions en matière politique et de gestion qui tiennent compte de l'ensemble des objectifs nécessaires à l'approche écosystémique de la gestion halieutique et au principe de précaution.

##### *3.3.2.2 – Le ministère responsable du secteur de la pêche*

Dans l'intérêt d'assurer une bonne gouvernance, le ministère responsable de la gestion des pêches doit s'efforcer d'assurer la transparence et la redevabilité dans la formulation des plans et adaptations politiques. S'il n'existe pas encore, le ministère doit créer ou désigner un organe qui servira de Forum de gestion des pêches (FGP) ayant vocation à guider le processus et les mécanismes relatifs aux décisions en matière politique et de gestion de la pêche, c'est-à-dire le cycle de gestion (du processus de gouvernance) gouvernemental (MIN-GOV/MC).

Le MIN-GOV/MC, dont la mise en œuvre doit être dirigée par le FGP, doit comprendre les étapes habituelles (planification, mise en œuvre, analyse et élaboration de rapports, examen et évaluation, etc.). L'exécution du cycle doit comporter au moins les fonctions essentielles suivantes.

- (i) Recevoir et traiter les conseils scientifiquement éclairés du SNP sur le secteur des pêches et ses sous-secteurs, p. ex., le sous-secteur de la pêche sur DACP. Demander des avis scientifiques holistiques et qui tiennent compte des compromis entre les nombreux objectifs qui doivent prendre en considération, de manière équitable, les besoins et intérêts de tous les groupes de parties prenantes, en particulier ceux des groupes vulnérables.
- (ii) Organiser des réunions à intervalles réguliers/prévus et favoriser et maintenir la participation active de tous les acteurs, en veillant à garantir la participation équitable et inclusive des groupes vulnérables. Le FGP doit être composé de l'IND STAG, avec un échantillon représentatif des dirigeants de ses sous-groupes, y compris les représentants des groupes vulnérables du secteur, du SNP et des représentants des ministères gérant des secteurs dont les intérêts se chevauchent et des ministères gérant les questions transversales, p. ex., gouvernance des océans, changements climatiques, protection sociale.
- (iii) Le FGP doit utiliser les technologies numériques modernes (plateformes de réunion virtuelle) le cas échéant et si cela est socialement acceptable, afin de favoriser la pleine participation et la transparence des discussions. Autrement, les réunions du FGP seront organisées dans des lieux facilement accessibles pour les groupes de parties prenantes affectées par les décisions prises.
- (iv) Favoriser et assurer le maintien d'un processus décisionnel transparent, réactif et fondé sur les données pour les politiques du secteur (et du sous-secteur) et l'approche écosystémique de la gestion halieutique, et le réexaminer régulièrement.
- (v) Établir des règles convenues à l'avance en vue de l'application du principe de précaution en l'absence d'informations scientifiques suffisantes.
- (vi) Documenter l'utilisation du jeu de données probantes scientifiques pour parvenir à des décisions et faciliter la diffusion d'informations/de documents sous différents formats auprès des différents groupes de parties prenantes du secteur par le biais de leurs représentants respectifs au sein du FGP.
- (vii) Réexaminer régulièrement le processus et les mécanismes du FGP afin de garantir le respect des huit caractéristiques de la bonne gouvernance. Recommander et mettre en œuvre les améliorations nécessaires de manière opportune. L'application des huit caractéristiques de la bonne gouvernance permet de garantir que le cycle de gestion gouvernemental et le ministre responsable font en sorte d'éviter que des parties prenantes plus puissantes n'exercent une influence disproportionnée sur le processus décisionnel, de garantir que les intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables qui doivent être identifiés tôt dans le processus, sont pris en compte dans le dialogue et véritablement intégrés dans les plans et décisions adoptés en vue de la mise en œuvre et de rendre des comptes à tous les groupes de parties prenantes et d'être à leur écoute.

### 3.3.3 Exemples de bonnes pratiques

#### Exemple 1 – Le Conseil consultatif national des pêches<sup>39</sup> et le Conseil des pêches<sup>40</sup> du Belize comme substituts au FGP

<sup>39</sup> McConney, P., Mahon, R. et Pomeroy, R. (2003) «Belize Case Study: Fisheries Advisory Board in the Context of Integrated Coastal Management».

<sup>40</sup> Institut Caraïbe des Ressources Naturelles (CANARI). (2021) Institutional analysis for ecosystem stewardship in the fisheries sector of Belize. of enabling Barataria, Trinidad: CANARI.

Bien qu'il n'ait jamais bénéficié d'une reconnaissance légale, le Conseil consultatif national des pêches (CCNP) du Belize est actif depuis 1965, et réunit des acteurs publics et privés pour discuter d'un ensemble de problématiques en matière de gestion et de développement. Si sa composition a toujours été déterminée par le ministre, en collaboration avec un conseiller et des administrateurs, certains critères ont été utilisés pour choisir des membres adaptés dotés d'une grande expérience et expertise. Au fil des ans, le CCNP a pu conseiller le ministre sur différentes questions relatives à la gestion des pêches et a préparé des rapports de réunion pour respecter l'obligation de rendre des comptes.

En 2020, l'introduction d'une nouvelle loi a permis d'incorporer le concept de CCNP dans la législation (loi sur les ressources halieutiques de 2020) et d'étendre le concept pour créer le Conseil des pêches du Belize (CP). Cet organe semble avoir une composition plus large que celle du CCNP, puisqu'y sont représentés les autres ministères menant des activités en lien avec l'économie bleue (Tableau 2).

Le CCNP a bien servi le pays au fil des ans, peut-être en raison de sa proximité avec les ministres responsables des pêches, mais il n'exerce qu'une fonction consultative, de même que le CP. Ce dernier peut néanmoins émettre des recommandations scientifiquement justifiées sur les directions en matière de politique et de gestion qui sont documentées dans ses rapports de réunion, ce qui en fait un bon substitut au FGP. Plusieurs pays des Caraïbes orientales se sont dotés d'un organe mandaté par la loi, qui prend souvent la forme d'un comité consultatif des pêches, qui peut servir de substitut à un FGP formel.

Tableau 2. Composition du CP du Belize (adapté de CANARI, 2021)

Purpose	Composition	Legally mandated
To deal with stakeholder concerns and advise government on fisheries management practices, including establishment of fishing priority areas	<p>Chief Executive Officer of Ministry responsible for fisheries (Chair)</p> <p>Chief Executive Officer of CZMAI or his designate</p> <p>Chief Environmental Officer or his designate</p> <p>Senior Economist of the Ministry responsible for economic development or his designate</p> <p>Chief Tourism Officer of the Ministry responsible or his designate</p> <p>Two members selected from among the largest producing registered fishing cooperatives</p> <p>Two members selected from among the registered fishermen organisations</p> <p>One member representing a non-governmental organisation, with an interest in conservation and sustainable use of fisheries resources, the corporate headquarters of which is in Belize</p> <p>A person with expertise in fisheries science</p> <p>Fisheries Administrator</p>	Established under Fisheries Resources Act No. 7 of 2020.

Exemple 2 – Le groupe de travail sur les crevettes seabob du Suriname, un forum multipartite qui utilise les OCRP pour coordonner les sciences halieutiques et les mesures de gestion en vue d'une certification du Conseil d'intendance des mers (MSC)

La pêche au chalut des crevettes seabob au Suriname est certifiée MSC depuis 2011. Pour obtenir et conserver ce certificat international de pêche gérée durablement, le SNP du Suriname a établi un groupe de travail sur les crevettes seabob chargé de superviser la coordination de toutes les mesures scientifiques et de gestion requises, ainsi qu'un site Internet ([www.seabob.sr](http://www.seabob.sr)) pour améliorer la transparence du processus de gouvernance et l'accès aux informations (Photo 4).

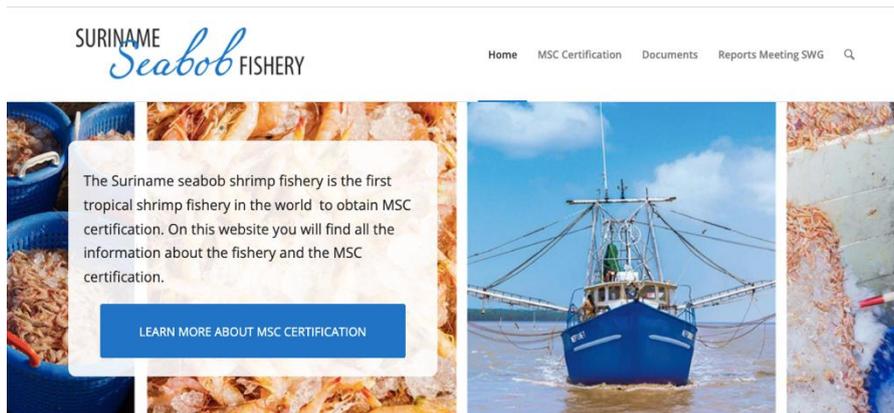


Photo 4. Capture d'écran de la page d'accueil du site Internet du groupe de travail sur la crevette seabob du Suriname, créé pour promouvoir la transparence des activités du groupe de travail et garantir l'accès aux informations relatives à la gouvernance et à la gestion de la pêche à la crevette seabob au Suriname (tiré de [www.seabob.sr](http://www.seabob.sr))



Photo 5. Page Internet du Conseil d'intendance des mers dépeignant l'étude de cas du Suriname et le «pouvoir des partenariats» (tiré de <http://suriname-seabob-stories.msc.org/>)

Le groupe de travail est actif depuis plusieurs années, et compte parmi ses membres des acteurs gouvernementaux et du secteur, ainsi que des ONG partenaires (Photo 5). Compte tenu du fait que l'initiative MSC est très médiatisée, le ministère est visiblement redevable pour son soutien au travail et recommandations du groupe de travail sur les crevettes seabob. Ceci a permis d'assurer la mise en place de changements en matière politique et de gestion, afin de permettre au Suriname de conserver son certificat MSC pendant au moins trois périodes de certification de 5 ans. Il est aussi intéressant de noter que le groupe de travail a intégré, à différentes reprises, l'expertise du CRFM et de la COPACO pour le soutien scientifique et l'examen par les pairs du jeu de données probantes, le cas échéant. De la même façon que le groupe de travail sur les crevettes seabob du Suriname a œuvré comme forum consultatif de gestion des pêches au chalut des crevettes seabob du pays, un dispositif similaire pourrait être établi pour la pêche sur DACP, en attendant la création formelle d'un FGP légalement mandaté et dirigé par un ministère.

Les exemples du Belize et du Suriname reflètent la création de mécanismes imputable à la demande et à la force de la représentation et de la participation des parties prenantes, suivie, dans un deuxième temps, par une validation législative.

Exemple 3 – Les rôles partagés en matière de gestion du Comité consultatif sur les thonidés et des autorités locales aux Maldives<sup>41</sup>

Les Maldives sont un État-archipel dans le nord de l’océan Indien, qui possède une pêcherie du listao sur DACP certifiée par le MSC. La législation sur les pêches des Maldives prévoit la création d’un Comité consultatif sur les thonidés, composé de membres interministériels et de représentants du secteur, dont le rôle est de fournir des orientations au ministre responsable des décisions sur la conservation, la gestion, le développement durable, la recherche et le commerce des thonidés. Bien qu’il n’ait qu’une fonction consultative, ses avis sont élaborés avec le soutien de l’Institut de recherche marine des Maldives, qui, à son tour, travaille en étroite collaboration avec l’antenne technique du SNP et l’ORGP thonière internationale compétente (la CTOI) sur les questions de recherche, d’évaluation des stocks et de formulation d’avis en matière de gestion. Plusieurs consultations peuvent avoir lieu avant que les réglementations ne soient élaborées. De plus, si les décisions législatives et réglementaires sont prises au niveau du ministère, les autorités locales chargées des différentes îles et atolls ont le pouvoir de gérer les opérations de pêche dans leurs juridictions respectives, dans le respect des mesures adoptées par le ministère. Toutes les décisions doivent être prises en conformité avec la loi et les réglementations nationales sur la pêche. Les autorités locales peuvent aussi être nommées pour contribuer aux activités d’application des lois en matière de pêche, ce qui constitue un mécanisme avantageux, compte tenu du grand nombre d’îles et d’atolls concernés.

***En résumé: un mécanisme d’engagement des pouvoirs publics pour une adaptation régulière des politiques étayée par des données probantes***

- *Les politiques et lois nationales en matière de pêche doivent refléter l’engagement du gouvernement en faveur d’un processus politique adaptatif et étayé par des données probantes.*
- *Le MIN-GOV/MC doit être en mesure de recevoir et de traiter les conseils multi-objectifs en matière de politiques et de gestion visant à éclairer la prise de décisions équilibrées et fondées sur des compromis dans le cadre de l’approche écosystémique de la gestion halieutique, et qui tiennent compte des besoins du sous-secteur de la pêche sur DACP (Figure 10).*
- *Le MIN-GOV/MC doit établir des mécanismes de communication et de documentation pour promouvoir la transparence et la redevabilité des activités du FGP.*
- *Le MIN-GOV/MC doit être soutenu par un processus/mécanisme qui comprend le dialogue, la planification en matière politique et de gestion, la gestion du jeu de données probantes multi-objectifs, la consultation et la prise de décision, l’examen et l’évaluation, et qui doit mettre en application les huit caractéristiques de la bonne gouvernance.*
- *L’application des huit caractéristiques de la bonne gouvernance permet de garantir que le MIN-GOV/MC et le ministre responsable font en sorte d’éviter que des parties prenantes plus puissantes n’exercent une influence disproportionnée sur le processus*

---

<sup>41</sup> Criquet, G., Gascoigne, J. et Halim, A., (2023) Maldives Pole and Line Skipjack Tuna fishery. Public Certification Report. Global Trust Certification Ltd. 209 p.

*décisionnel, de garantir que les intérêts de toutes les parties prenantes sont pris en compte et véritablement intégrés dans les plans et décisions adoptés, et de rendre des comptes à tous les groupes de parties prenantes et d'être à leur écoute.*



Figure 10. Présentation du cycle de gestion (du processus de gouvernance) gouvernemental, montrant: i) l'énoncé de résultat relatif aux éléments de gouvernance; ii) les résultats minimaux nécessaires pour atteindre le résultat relatif aux éléments de gouvernance; iii) les acteurs responsables; iv) les mesures/processus recommandés

### 3.4 RESULTAT 4 RELATIF AUX ELEMENTS DE GOUVERNANCE: UNE APPROCHE PANGOUVERNEMENTALE DE LA PLANIFICATION POLITIQUE ET ECONOMIQUE – LE CYCLE DE GESTION (DU PROCESSUS DE GOUVERNANCE) PANGOUVERNEMENTAL (ALL-GOV/MC)

#### 3.4.1 Résultats minimaux nécessaires pour mesurer la réalisation du résultat 4 relatif aux éléments de gouvernance

- I. Des politiques nationales et décisions de gestion halieutique holistiques, éclairées par des analyses des compromis entre les secteurs économiques et proposant par conséquent une approche équilibrée et soutenue pour atteindre plusieurs objectifs en matière de gestion (sur les plans biologique, social, économique, écologique).
- II. Une utilisation équitable des ressources humaines et financières pour la gestion du secteur des pêches et ses principaux sous-secteurs, comme celui de la pêche sur DACP.

#### 3.4.2 Acteurs principaux, rôles et responsabilités – le SNP et le ministère chargé de la gestion des pêches

##### 3.4.2.1 Le SNP, le ministère chargé des pêches et le mécanisme gouvernemental le plus approprié pour assurer la coordination de l'économie bleue/la gouvernance des océans

Nous avons déjà parlé des efforts et de l'engagement de la région étendue des Caraïbes visant à relever les défis communs affectant la gestion durable des pêcheries, qui se sont traduits par l'adoption d'une approche à l'échelle des Grands écosystèmes marins des Caraïbes (CLME), qui a donné naissance à un accord formel sur la mise en œuvre d'un Plan d'actions stratégiques (PAS) sur 10 ans fondé sur des données probantes. L'un des objectifs fondamentaux du PAS du CLME a été de créer et donner vie à des mécanismes nationaux de coordination intersectorielle dans les pays concernés, servant de pierre angulaire au cadre de gouvernance des océans pour assurer une gestion fondée sur l'écosystème. Si plusieurs pays ont été en mesure d'établir des comités intersectoriels nationaux (CIN), ce n'est pas le cas de certains des pays comptant les plus importantes pêcheries sur DACP et le plus grand nombre de pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP, à savoir la République dominicaine, la Guadeloupe, Haïti et la Dominique<sup>42</sup> (Figure 11).



<sup>42</sup> Compton, S., McConney, P. et Mahon, R. (2019) National Intersectoral Coordination Mechanisms (NICs) Final Report. Contract for Small Services 00094752/2015/01/UWI-CERMES. Centre de gestion des ressources et d'études environnementales, Université des Antilles, Campus de Cave Hill, Barbade. 15 p.

Figure 11. Carte relative au statut des CIN dans les pays signataires du PAS du CLME+: absence de CIN (rose), CIN en voie de création (vert) et CIN établi (jaune) (tiré de <https://clmeplus.org/national-inter-sectoral-coordination/>).

Dans les pays où il n'existe pas encore de CIN, le SNP envisagera de recourir à un comité existant ou à un organe similaire consacré à la gouvernance des ressources marines, à la gouvernance de l'océan ou à l'économie bleue jouant le rôle de CIN fonctionnel de la pêche. S'il n'existe pas de comité de ce type, il sera peut-être plus facile d'obtenir une aide en vue de former une équipe de travail intersectorielle nationale sur la pêche, qui pourra avoir un but précis, p. ex., traiter les questions intersectorielles découlant de la pêche sur DACP, telles que les conflits avec d'autres secteurs (voies de navigation maritime, déchets maritimes causés par les pertes de DACP, développement commercial et économique, etc.).

Les principaux rôles et responsabilités recensés dans la section 3.3.2 pour le SNP et le ministère s'appliquent également ici, et sont essentiels pour garantir une participation efficace du secteur de la pêche au CIN. Le CIN idéal présentera certaines caractéristiques, telles que listées dans l'encadré 1 ci-dessous.

Conceptually, NICs are based on the principles of good governance. An ideal NIC should be flexible enough to accommodate different types of governance arrangements and exhibit all or a favorable combination of the following features:

1. Support comprehensive and equitable inclusion of stakeholders;
2. Encourages individuals to become champions and leaders;
3. Be politically and administratively endorsed with clear legal mandate;
4. Have well-established processes in place for reviewing and evaluating progress and effectiveness;
5. Promote and enable multi-level, multi-sector integration;
6. Facilitate linkages between national and regional government processes; and
7. Be able to address specific tasks within broader contexts and adaptive capacity

Encadré 1. Certaines caractéristiques clés assurant la réussite du CIN (tiré de Compton *et al.*, 2019)

#### Composition/participation aux CIN –

Le CIN doit bénéficier du soutien d'antennes scientifiques et de gestion intersectorielles, et le secteur des pêches doit être représenté par une délégation composée de hauts représentants du SCI/MC, de l'IND/MC (voir section 3.2) et du forum de gestion des pêches du ministère ou son substitut.

Si le comité consultatif des pêches (CCP) joue le rôle de forum de gestion des pêches et de CIN, le SNP et son ministère s'assureront que le CCP/CIN comprennent, outre le SCI/MC et l'IND/MC, un échantillon représentatif des différents secteurs économiques concernés par un ou plusieurs aspects de la gouvernance des océans ou de l'économie bleue. Ces secteurs supplémentaires bénéficieront également du soutien de leurs antennes scientifique et de gestion pertinentes.

#### La composante CIN du cycle de gestion (du processus de gouvernance) pangouvernemental (ALL-GOV/MC) –

Le fonctionnement du CIN respectera au minimum les règles et mécanismes convenus de manière informelle, si ce n'est prévus par la loi.

Pour favoriser l'approche pangouvernementale de la planification politique et économique, les processus/mécanismes du CIN suivront un cycle de gestion comparable aux autres cycles de

gestion (du processus de gouvernance). Les conseils supplémentaires suivants faciliteront la création d'un réseau intersectoriel au niveau de la recherche scientifique et de la gestion.

- 1) Adhérer aux principes de bonne gouvernance (c.-à-d. posséder les huit caractéristiques mentionnées dans la section 2);
- 2) Le CIN sera, dans la mesure du possible, présidé par un·e ministre ou son/sa représentant·e officiel·le.
- 3) Le CIN établira un ALL-GOV/MC constitué de différentes phases de travail, p. ex.: définition d'objectifs globaux en matière politique et de gestion; compilation des données, analyse des compromis et élaboration de rapports scientifiques; consultation des parties prenantes; prise de décisions; examen et évaluation; communication, vulgarisation et élaboration de rapports finaux. La mise en œuvre de ces phases sera appuyée par les antennes scientifiques et de gestion intersectorielles et bénéficiera de la contribution de l'antenne scientifique à toutes les étapes.
- 4) Le CIN doit produire des rapports sur le processus décisionnel suivi en matière politique et de gestion, ainsi que ses décisions finales, qui pourront être utilisées par tous les ministères, y compris par le ministère responsable de la planification et du développement économique. Il préparera par ailleurs des rapports qui pourront servir à organiser et sous-tendre la participation d'un pays aux forums régionaux et internationaux (OCRIP, ORGP, Nations Unies, etc.). Il sera également responsable des produits et activités ayant vocation à sensibiliser et informer le public sur les questions en jeu.
- 5) Identifier les sources d'expertise supplémentaires ayant une pertinence pour le CIN et y accéder, au sein du gouvernement ou dans le secteur privé si les fonds le permettent, au travers d'une collaboration avec les partenaires de développement ou grâce à l'utilisation opportune des ressources des projets, le cas échéant. Une expertise supplémentaire pourra être requise pour des tâches scientifiques spécialisées, telles que les analyses des compromis, et pour d'autres tâches techniques, comme la communication et la vulgarisation.
- 6) Compléter le cycle de gestion gouvernemental du CIN dans un délai pratique, p. ex., 1 an;
- 7) Répéter régulièrement le cycle de gestion gouvernemental du CIN dans le respect du délai pratique convenu, afin d'assurer la mise en place d'un processus décisionnel global et pangouvernemental et d'adaptations opportunes des décisions au fil du temps en réaction aux résultats de la mise en œuvre, ainsi qu'aux nouvelles situations et problématiques.

### 3.4.3 Exemples de bonnes pratiques

Exemple 1 – Création de Comités nationaux de gouvernance des océans pour faire progresser la politique régionale océanique des Caraïbes orientales (PROCO) des pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO).

Les États membres de l'OECO ont adopté la politique régionale océanique des Caraïbes orientales (PROCO) sous forme de cadre exhaustif de gouvernance des océans, ayant notamment vocation à orienter le développement de l'économie bleue<sup>43</sup>. La PROCO a conduit à l'harmonisation des mécanismes nationaux de gouvernance des océans des pays concernés et à la préparation de politiques océaniques nationales<sup>44</sup>. Celles-ci ont été conçues de façon à répondre à plusieurs principes, dont certains sont pertinents pour le secteur des pêches et en

---

<sup>43</sup> Renard, Y. et Walker, L. (2021) End-of-Project Review and Evaluation of the Caribbean Regional Oceanscape Project (CROP). 104 p. <https://www.oecs.org/en/our-work/knowledge/library/ocean-governance/end-of-project-review-and-evaluation-december-2021>

<sup>44</sup> <https://www.oecs.org/en/our-work/knowledge/library/ocean-governance>

particulier pour les besoins de la pêche sur DACP en matière de gouvernance, tels que la gestion écosystémique, le recours aux bonnes pratiques et aux données scientifiques solides, les principes de précaution, de participation publique et privée, etc. Par exemple, en ce qui concerne ce dernier *principe de participation publique et privée*, les politiques océaniques nationales, dont le contenu est similaire chez tous les membres de l’OECO, insistent sur la nécessité d’une pleine participation du public, du secteur privé et des ONG dans la prise de décision, et mettent l’accent sur la cogestion et la création de partenariats public-privé.

Chaque politique océanique nationale énumère de nombreux résultats politiques abordant des questions qui concernent l’ensemble des secteurs économiques, et nécessite par conséquent une approche intersectorielle de la coordination de la mise en œuvre. Chaque pays de l’OECO a créé un Comité national de gouvernance des océans (CNGO) ou un Comité national de coordination des océans (CNCO), composés de nombreux ministères et ayant vocation à assurer l’application pratique de la politique. Le CNGO/CNCO peut par conséquent jouer le rôle de CIN dans les pays de l’OECO. Il convient de noter toutefois que, dans certains cas, comme à Sainte-Lucie, la politique océanique nationale indique clairement que le CNGO n’intervient qu’à titre purement consultatif.

Néanmoins, l’existence d’un CNGO/CNCO dans de nombreux pays des Caraïbes orientales constitue un forum intersectoriel efficace pour faire avancer l’approche écosystémique de la gestion halieutique et intégrer les problèmes relatifs à la pêche sur DACP dans les plans et décisions relatifs à la gouvernance des océans et au développement de l’économie bleue.

#### Exemple 2 – Création d’un ministère pour assurer une approche intégrée de la gouvernance des océans et de l’économie bleue

Il existe plusieurs exemples où des gouvernements de par le monde ont chargé un ministère de coordonner le développement durable des secteurs dépendant des espaces et ressources océaniques. Par exemple, à Maurice, un ministère dédié à l’économie océanique et soutenu par un organe consultatif, le Conseil national des océans (CNO), a œuvré à la promotion d’un programme exhaustif sur plusieurs années<sup>45</sup>. Il a établi, en 2013, une feuille de route de l’économie océanique pour le pays, qui sert depuis de guide à la stratégie du gouvernement en la matière. Un Ministère de l’économie bleue, des ressources marines, de la pêche et de la marine a été créé en 2015 pour favoriser une approche plus coordonnée et améliorer l’appropriation et la redevabilité. L’économie océanique de Maurice a mis l’accent sur: l’évaluation du potentiel de contribution des secteurs pertinents au développement économique, au commerce et à l’éradication de la pauvreté et des inégalités; le franchissement des obstacles pour réaliser ce potentiel; la durabilité à long terme, en insistant sur la conservation de l’environnement et les risques liés aux changements climatiques.

Le Conseil national des océans du mécanisme de gouvernance de l’économie océanique de Maurice joue le rôle de CIN de haut niveau, dénué toutefois de pouvoir décisionnel et de budget dédié<sup>46</sup>. Sa réussite dépend des mécanismes de gouvernance mis en place pour bâtir et exploiter un jeu de données probantes solide et des mécanismes décisionnels capables de concrétiser l’engagement du gouvernement mauricien en faveur de la durabilité à long terme et l’approche pangouvernementale par le biais de son programme d’économie océanique.

Autre exemple similaire, la Barbade a choisi de réorganiser ses portefeuilles ministériels en 2018 pour créer un nouveau ministère responsable de la coordination des principaux secteurs contribuant à différents aspects de l’économie bleue. Une feuille de route de l’économie bleue<sup>46</sup> a depuis été élaborée, qui définit la pêche comme l’un des secteurs prioritaires pour le

---

<sup>45</sup> Smith, J.L. (2017) «The ocean economy in Mauritius. Making it happen, making it last». (dir., Cervigni, R. et Scandizzo, P.L.). Rapport technique de la Banque mondiale. 330 p.

<sup>46</sup> <https://blogs.iadb.org/sostenibilidad/en/a-blue-roadmap-for-barbados/>

développement aux côtés, entre autres, de l'énergie marine et du tourisme, reconnaît le besoin de trouver un équilibre entre les piliers social, économique et environnemental pour la durabilité, et intègre les principes clés de gouvernance, comme une prise de décision fondée sur des données probantes et les mécanismes de gouvernance polycentriques et multiscales (Figure 12). Ainsi, les mécanismes de gouvernance devraient supposer une coordination intergouvernementale, ainsi que des mécanismes de partenariat avec le secteur privé, les ONG, la société civile et le grand public.

Les exemples consistant à rassembler sous l'égide d'un seul ministère plusieurs, si ce n'est tous les secteurs économiques dépendants de l'océan, constituent une première étape importante de reconnaissance du besoin de créer un réseau intersectoriel et interdépartemental pour garantir une approche pangouvernementale équilibrée, et de prise de mesures à cette fin. Ces secteurs doivent travailler de concert avec d'autres éléments de gouvernance, comme le jeu de données probantes, le dialogue multipartite et les cycles de gestion (du processus de gouvernance) régionaux et internationaux afin de garantir leur succès global à long terme.

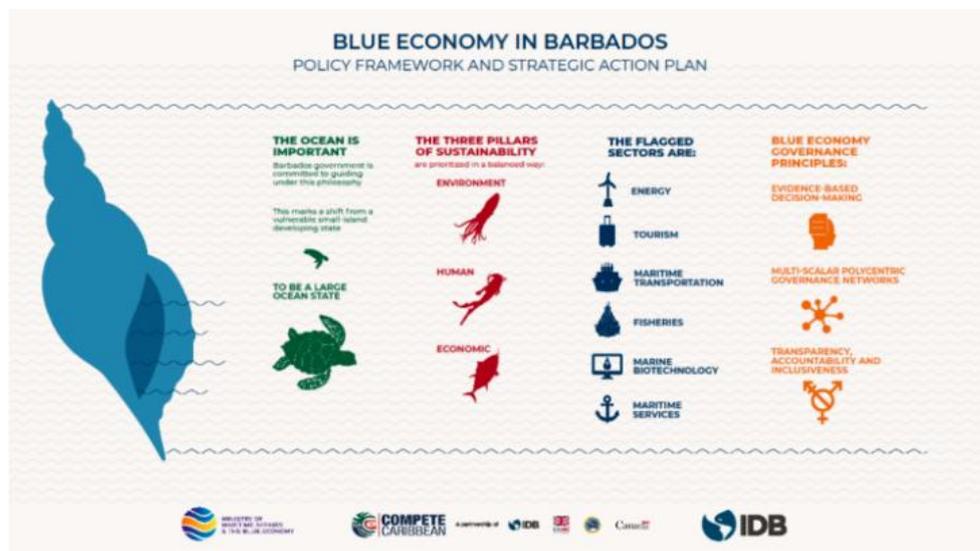


Figure 12. Principales étapes et éléments de la Feuille de route de la Barbade pour l'économie bleue (tiré de <https://blogs.iadb.org/sostenibilidad/en/a-blue-roadmap-for-barbados/>).

***En résumé: Une approche pangouvernementale (ALL-GOV/MC) pour la cohérence politique et l'appui aux politiques relatives à la pêche sur DACP***

- *Les politiques et les lois nationales relatives à la pêche doivent refléter l'engagement du gouvernement en faveur d'un processus politique adaptatif et étayé par des données probantes.*
- *Une approche pangouvernementale doit être mise en place pour soutenir l'approche écosystémique de la gestion halieutique.*
- *L'ALL-GOV/MC doit se traduire par un processus en plusieurs étapes passant par le dialogue, la planification, la gestion du jeu de données probantes, la consultation et la prise de décisions, l'examen et l'évaluation, et appliquant les huit caractéristiques de la bonne gouvernance.*
- *À l'instar du MIN-GOV/MC, l'application des huit caractéristiques de la bonne gouvernance par l'ALL-GOV/MC permettra de garantir que l'approche pangouvernementale, par le biais de son CIN ou d'un substitut, fait en sorte d'éviter que des parties prenantes plus puissantes n'exercent une influence disproportionnée*

sur le processus, de garantir que les intérêts de toutes les parties prenantes et de tous les acteurs du secteur sont pris en compte et véritablement intégrés dans les plans et décisions adoptés pour la mise en œuvre, et de rendre des comptes à tous les groupes de parties prenantes et du secteur et d'être à leur écoute.

- L'ALL-GOV/MC nécessitera une gestion solide, multidisciplinaire et transsectorielle du jeu de données probantes pour assurer la cohérence des politiques et de la gestion à l'échelle nationale, et garantir, par tous les moyens possibles, des politiques et une gestion équilibrées et fondées sur des données probantes au sein de tous les secteurs et groupes de parties prenantes, y compris le sous-secteur de la pêche sur DACP.
- L'AFAD-IND/MC du sous-secteur de la pêche sur DACP doit veiller à ce que ses problématiques soient traitées de manière appropriée par les acteurs pertinents et les éléments de chaque cycle de gestion du processus de gouvernance contribuant à la composante pêche du ALL-GOV/MC (Figure 13).



Figure 13. Présentation du cycle de gestion (du processus de gouvernance) pangouvernemental, montrant: i) l'énoncé de résultat relatif aux éléments de gouvernance; ii) les résultats minimaux nécessaires pour atteindre le résultat relatif aux éléments de gouvernance; iii) les acteurs responsables; iv) les mesures/processus recommandés

### **3.5 PROBLÉMATIQUES ACTUELLES LIÉES A LA PÊCHE SUR DACP A L'ATTENTION DE TOUS LES CYCLES DE GESTION (DU PROCESSUS DE GOUVERNANCE)**

Des problématiques clés ont été identifiées par les examens régionaux récents (voir les notes 3, 4 et 5) et en consultation avec les informateurs et informatrices clés en vue de la préparation de ce manuel.

- Chaque cycle de gestion (du processus de gouvernance) doit contribuer à chacune des problématiques identifiées, et le SCI/MC et l'AFAD-IND/MC sont tenus de:
  - collaborer pour renforcer le jeu de données probantes – *résultats de gouvernance 1 et 2*;
  - justifier toutes les recommandations en matière politique et de gestion de la pêche devant être adoptées ou adaptées par le MIN-GOV/MC et l'ALL-GOV/MC – *résultats de gouvernance 3 et 4*.
- Des recommandations doivent être formulées pour définir les règles et mécanismes qui permettront d'assurer une mise en œuvre réussie, *c'est-à-dire les décisions devant être prises ainsi que les processus suivis pour les mettre en œuvre – la deuxième partie de notre définition de la gouvernance!*

#### **3.5.1 Liste des problématiques**

##### *3.5.1 Accès aux DACP*

- 1) Gestion du système d'enregistrement et d'autorisation;
- 2) Mise en place d'un système d'entrée limité, accompagné d'un système de DUTP et d'un code de conduite relatif aux DACP;
- 3) Réglementation des DACP privés et publics;
- 4) Réglementation ou création d'incitations pour garantir des choix responsables en matière de technologies des DACP (matériaux à plus longue durée de vie pour réduire les coûts de remplacement et les impacts environnementaux, protocoles de fabrication, engins de pêche).

##### *3.5.2 Pratiques de la pêche sur DACP*

- 1) Sécurité en mer (normes en matière de travail) – promotion de pratiques visant à minimiser les risques d'accidents, y compris mortels – dont incitations pour améliorer les pratiques sûres et les investissements en faveur de la sécurité en mer. La règle d'octroi d'autorisations doit être assortie d'une condition exigeant une formation obligatoire du capitaine en matière de *sécurité en mer*, traitant spécifiquement de la mise à l'eau et de l'entretien des DACP ou d'une certification déterminée par un test portant sur les connaissances tirées du volume du manuel sur les DACP consacré à ce sujet. Un test de connaissances adapté doit être élaboré à cette fin.
- 2) Normes de qualité et d'hygiène (améliorer les rendements économiques, la salubrité des aliments, réduire le gaspillage). La règle d'octroi d'autorisations doit prévoir les conditions suivantes: i) au moins un membre de l'équipage d'un navire de pêche sur DACP sera formé à la manipulation du poisson ou possèdera une certification d'utilisation tirée du volume du manuel DACP consacré à ce sujet – un test de connaissances adapté sera élaboré à cette fin; et ii) le navire sera doté d'équipements essentiels pour une bonne manipulation du poisson et de bonnes pratiques sanitaires. Parmi les mécanismes permettant de garantir que les produits destinés à la vente sont de qualité, citons la possibilité d'attribuer aux ports et marchés la responsabilité de fournir les installations et les services requis pour une bonne gestion de la chaîne du froid pour les opérations de débarquement, de transformation, de vente et de transport.

- 3) Un code de conduite (sécurité en mer et satisfaction des pêcheurs) doit être élaboré pour garantir des pratiques de pêche responsables, y compris en matière de fabrication et de mise à l'eau des DACP, ainsi que pour réduire les conflits entre pêcheurs et groupes de pêcheurs.
- 4) Recherche, suivi et élaboration de rapports (gestion des pêcheries, ODD 14, AEP, principe de précaution, valeur ajoutée, respect de la gestion, performances en matière de gestion) – les règles et mécanismes doivent porter sur tous les aspects des opérations de pêche sur DACP, afin de constituer le jeu de données probantes permettant de rendre compte des résultats obtenus par rapport aux objectifs convenus en matière de politique et de gestion et de trouver un équilibre entre les compromis grâce à la mise en œuvre de l'AEP. Cela inclurait nécessairement la participation au groupe consultatif sur la pêche sur DACP d'un ensemble de spécialistes techniques pour traiter des différentes disciplines associées à différents types d'objectifs, social, économique, écologique, environnemental. Ce groupe consultatif doit aussi comprendre des spécialistes pouvant réaliser les analyses des compromis nécessaires pour produire des avis en matière de politiques et de gestion fondés sur toutes les données probantes disponibles. Il est recommandé d'ajouter de la valeur et d'effectuer des études de marché, les ressources n'étant pas infinies, et il est urgent de diversifier les opportunités d'emploi et commerciales au sein du secteur.
- 5) Assurance risque – Le Mécanisme caribéen pour la durabilité de l'océan et de l'aquaculture (COAST)<sup>47</sup> est un mécanisme d'assurance introduit récemment pour répondre aux besoins spécifiques du secteur de la pêche compte tenu de la fréquence accrue des phénomènes météorologiques préjudiciables. Les pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP doivent surveiller le développement continu de ce mécanisme et sa disponibilité dans leur pays. Des informations fiables sur la mise à l'eau des DACP et sur les investissements sont nécessaires à cette fin.
- 6) Assurance sociale et sécurité retraite (ODD sur la protection sociale universelle) – les règles et mécanismes doivent assurer l'organisation de sessions régulières de formation des parties prenantes du secteur sur les avantages d'une protection sociale et des programmes de retraite nationaux, ainsi que sur les solutions envisageables en matière de pleine participation de ces personnes à ces programmes. Des accords d'autorisation à entrée limitée permettront probablement aux pêcheurs concernés de jouir d'une plus grande sécurité des profits, ce qui leur permettra d'investir dans des programmes d'assurance sociale et de retraite.

#### **4. NOTE SUR LES OCRP/ORGP ET LEURS CYCLES DE GESTION (DU PROCESSUS DE GOUVERNANCE) INTERGOUVERNEMENTAUX (INTER-GOV/MC)**

Les OCRP (COPACO, CRFM et OSPESCA) et l'ORGP thonière (ICCAT) ont mis en place des cycles de gestion pour garantir leur bonne gouvernance. L'ICCAT, qui adopte des réglementations contraignantes en matière de gestion des pêches pour les thonidés et poissons type thon de l'Atlantique, a établi des organes subsidiaires chargés de mettre en œuvre un cycle de gestion (du processus de gouvernance) scientifique et un cycle de gestion (du processus de gouvernance) réglementaire, ainsi que des modes de communication et échanges d'informations convenus entre les deux. De même, la COPACO a créé de nombreux groupes de travail techniques qui rendent des comptes à son Groupe scientifique consultatif (GSC), qui,

<sup>47</sup>

[https://www.ccrif.org/projects/coast/caribbean-ocean-and-aquaculture-sustainability-facility?language\\_content\\_entity=en](https://www.ccrif.org/projects/coast/caribbean-ocean-and-aquaculture-sustainability-facility?language_content_entity=en)

à son tour, rend compte à la Commission, chargée d'adopter des mesures fondées sur les conseils scientifiques du GSC.

En tant que membres des OCRP régionaux et/ou de l'ICCAT, les membres de la COPACO sont tenus de participer pleinement aux cycles de gestion intergouvernementaux (INTER-GOV/MC) établis par ces organisations, et cette participation doit être mutuellement bénéfique. Les mécanismes nationaux de gouvernance des pêches comprenant un SCI/MC établi favoriseront une coopération technique soutenue et le développement d'un jeu de données probantes national, constituant ainsi une fondation solide pour éclairer les bonnes décisions à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Dans le cas des pêcheries sur DACP ciblant les thonidés et poissons type thon de la COPACO, de bons mécanismes de gouvernance à l'échelle nationale pour la coopération scientifique avec l'ICCAT sont essentiels pour garantir une représentation efficace des intérêts et besoins spécifiques en matière de développement et de gestion. Un accord-cadre/de coopération entre l'ICCAT et la COPACO est en cours d'élaboration, qui devrait servir à accélérer et renforcer cet objectif.

## **5. QUELQUES ORIENTATIONS POUR ASSURER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES**

L'approche pangouvernementale (ALL-GOV/MC) doit faciliter l'identification des synergies et la prise en compte des compromis dans l'affectation des ressources humaines et financières. Les problèmes liés aux pêcheries et à la pêche sur DACP doivent être intégrés de manière transparente et être soutenus par un jeu de données solide assurant la prise de bonnes décisions. Si possible, les affectations budgétaires du gouvernement doivent traiter les priorités de manière équitable.

L'application d'une approche pangouvernementale améliorera aussi la complémentarité des projets et programmes parrainés par des partenaires du développement international pour garantir une efficacité et une efficience maximales. Les accords entre les gouvernements et les donateurs externes doivent donc, idéalement, être gérés dans le cadre d'une approche pangouvernementale. En ce qui concerne la gouvernance des pêches, cette approche aidera également à soutenir l'approche écosystémique de la gestion halieutique. Les informateurs et informatrices clés, qui ont travaillé en étroite collaboration avec le secteur de la pêche sur DACP, notent que les autorités nationales de pêche, les instituts de recherche et les OCRP/ORGP ont souvent du personnel possédant une expertise et une expérience de travail avec la pêche sur DACP, et ces ressources sont accessibles grâce aux mécanismes nationaux de gouvernance, à la participation aux OCRP/ORGP ou aux par le biais d'accords de projets spécifiques. Ces points de vue soutiennent clairement l'approche pangouvernementale proposée à des fins de planification et de budgétisation.

Les informateurs et informatrices clés indiquent par ailleurs que des études de cas de financement durable doivent être menées pour éclairer les plans de financement durable relatifs à la pêche sur DACP. Des efforts doivent être déployés pour élaborer et promulguer des lois visant à améliorer la gouvernance de la pêche sur DACP, ce qui facilitera la demande d'allocations budgétaires directes pour appuyer les pratiques recommandées de bonne gouvernance. Dans le cas des Antilles françaises, il convient d'étudier les possibilités d'obtenir un soutien en vue de l'utilisation des fonds européens consacrés à la mer et à la pêche pour les projets liés aux DACP. D'autres propositions soulignent la nécessité de mettre en place un système de frais d'utilisation des DACP, qui pourrait fournir une source de revenus à certains aspects de la gestion, p. ex., la réparation et le remplacement des DACP. Les informateurs et informatrices clés recommandent par ailleurs aux pays d'étudier les opportunités de partenariats public/privé en vue d'obtenir un soutien humain et financier dans le contexte de la durabilité économique à long terme de la pêche sur DACP. Compte tenu des ressources limitées des pays de la COPACO actuellement impliqués dans la pêche sur DACP, le partage des responsabilités entre groupes organisés de pêcheurs pratiquant la pêche sur DACP et les gouvernements est considéré nécessaire pour aller de l'avant.